

**VILLE DE SIN LE NOBLE**

**CONSEIL MUNICIPAL**



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015**

**Sous la Présidence de  
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

**REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2015  
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	<b>PRESENTS</b>	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
<b>DUMONT</b> Christophe	<b>X</b>			
<b>HOURNON</b> Jean-Paul	<b>X</b>			
<b>MASCLET</b> Johanne		<b>X</b> procuration à Isabelle Taillez		
<b>CARREZ</b> Didier	<b>X</b>			
<b>FAIVRE</b> Caroline	<b>X</b>			
<b>ALLARD</b> Patrick	<b>X</b>			
<b>TAILLEZ</b> Isabelle	<b>X</b>			
<b>DESMENEZ</b> Jean-Claude	<b>X</b>			
<b>DELATTRE</b> Marie Josée	<b>X</b>			
<b>DELVAL</b> Freddy	<b>X</b>			
<b>WIDIEZ</b> Dimitri	<b>X</b>			
<b>DAMBRIN</b> Pascal	<b>X</b>			
<b>JOUVENEZ</b> Jean-Luc	<b>X</b>			
<b>CHOTIN</b> Jean-Michel		<b>X</b> procuration à Christophe DUMONT		
<b>JARUGA</b> Henri	<b>X</b>			
<b>LESPAGNOL</b> Fatima	<b>X</b>			
<b>WIDIEZ</b> Lise	<b>X</b>			
<b>SALPETRA</b> Elise	<b>X</b>			
<b>DORNE</b> Sylvie	<b>X</b>			
<b>BEDENIK</b> Claudine	<b>X</b>			
<b>BERLINET</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>GEMZA</b> Joselyne	<b>X</b>			
<b>SANTERRE</b> Françoise	<b>X</b>			
<b>DUMONT</b> Christiane		<b>X</b> procuration à Claudine BEDENIK		
<b>BRIDOUX</b> Josyane	<b>X</b>			
<b>STOBIECKI</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>LEGRAND</b> Véronique	<b>X</b>			
<b>WOSINSKI</b> Bruno	<b>X</b>			
<b>POP</b> Cerasela	<b>X</b>			
<b>GUERIN</b> Victor	<b>X</b>			
<b>DEBLANGY</b> Lucie	<b>X</b>			
<b>CAMPISANO</b> Vincent			<b>X</b>	
<b>POULAIN</b> Daniel		<b>X</b> procuration à Josyane BRIDOUX		

M. LE MAIRE Il est passé 20h00, je vous propose d'ouvrir la séance de travail du Conseil municipal du 13 novembre de la commune de Sin-le-Noble. En commençant par vous adresser mes remerciements à la fois pour votre présence et votre ponctualité. Votre présence puisque la concurrence est rude, puisqu'il y a ce soir, France Allemagne en football, donc je vais essayer de faire diligence, je sais qu'il y a certaines dames du Conseil municipal qui sont pressées d'aller voir jouer les bleus. Et en vous présentant également mes excuses pour ce léger changement de date, puisque le Conseil municipal était initialement prévu hier, mais pour des raisons d'agenda nous avons dû décaler à ce soir, un vendredi 13, la journée de la gentillesse je pense que c'est une très bonne date et nous avons dû mettre à 20h00. Je sais parfois ça suscite quelques remarques des conseillers municipaux, mais comme nous avons dû décaler le Conseil municipal à ce soir, il y avait un vernissage à 18h30 du CAPS et donc il n'était pas possible de faire le Conseil municipal en même temps que le vernissage à côté. Ce qui explique l'horaire inhabituel du vendredi soir à 20h00. Donc ces précisions étant faites, je vous rappelle que, traditionnellement dans un objectif de respect du principe d'information des élus, les comptes rendus des commissions qui se sont réunies préalablement à la tenue du présent Conseil municipal ont été jointes au dossier de conseil. Alors pour rappel la commission n° 1 qui travaille sur les thématiques : vie institutionnelle, administration, finances, l'emploi, activité économique et commerces s'est réunie le 2 novembre à 14h00. Et la commission 2 qui travaille sur la thématique association, éducation, jeunesse, vie scolaire, sports, relations internationales, culture et fêtes s'est réunie le 2 novembre à 17h00. Je vous précise également que le PV de la séance de notre dernière réunion du Conseil municipal à savoir du 30 septembre et le compte rendu sommaire de cette même réunion ont été joints également au dossier dans une sous-chemise particulière et, comme d'habitude, je vous précise que ce compte rendu sommaire a été affiché en mairie sous huitaine. Nous vous avons également adressé donc aux conseillers municipaux, le règlement intérieur du Conseil municipal, le projet d'avenant de sortie à la convention de projet de rénovation urbaine et son plan de financement ainsi que le projet de budget supplémentaire. Enfin je tiens à vous préciser puisque, je vous ai informé que la commission 1 et commission 2 s'étaient réunies ce qui veut dire que la C3 et la C4 ne se sont pas réunies, et qu'à l'avenir je vais demander à ce que l'ensemble des commissions se réunissent avant un Conseil municipal, même si elles n'ont pas de projet de délibération à l'ordre du jour, mais ce afin de permettre le travail régulier de concertation entre l'ensemble des groupes qui siègent au sein de cette instance. Et vous savez que je suis très attaché à ce travail de concertation préalable et de dialogue pour produire ensemble des délibérations qui sont soumises au vote du Conseil municipal. Donc ces informations étant délivrées je vous propose d'aborder l'ordre du jour de la réunion de ce jour, qui commence comme de tradition par la désignation d'un secrétaire de séance, lequel secrétaire de séance, nous permettra de constater que les conditions de quorum sont réunies à l'occasion de l'appel nominal et que donc le quorum étant atteint le Conseil municipal peut valablement délibérer sur les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour. Alors comme de coutume je vous propose de désigner le benjamin de séance d'une part à savoir Elise SALPETRA et d'autre part comme de coutume également de nous exonérer si vous le voulez bien du vote à bulletin secret pour désigner ce secrétaire de séance. Tout le monde est d'accord comme d'habitude ? Donc je passe la parole à Elise SALPETRA pour procéder à l'appel nominal. En précisant juste que j'ai reçu un message d'excuse de Vincent CAMPISANO qui a subi une intervention chirurgicale et dont la rééducation n'est pas totalement terminée, donc il m'a envoyé un message pour excuser son absence de ce soir.

Appel...

M.LE MAIRE : Merci Elise. Donc nous constatons que le quorum est atteint, le Conseil municipal peut donc valablement délibérer. A commencer par adopter le procès verbal de la précédente réunion de conseil municipal, donc qui a été joint au dossier.

Avez-vous des remarques à formuler sur la rédaction de ce procès verbal ? Comme il n'y en a pas, je vous propose donc de l'adopter.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adoption du procès verbal de la dernière réunion du Conseil municipal en date du 30 septembre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Non ! Donc le procès verbal de la réunion de conseil municipal du 30 septembre est adopté à l'unanimité.

**ADOpte À L'UNANIMITE**

Alors comme de tradition avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, je vous propose un bref rappel des principaux événements survenus depuis notre dernière réunion et que je souhaite porter à votre connaissance. Donc à commencer par une réunion le 1<sup>er</sup> octobre, donc la deuxième réunion en matière de sécurité que nous tenons désormais régulièrement avec des représentants de la sous préfecture, la police nationale, des bailleurs et bien évidemment de l'adjoint en charge des questions de sécurité, Jean-Claude DESMENEZ et de moi-même. Nous avons donc une réunion avec le sous préfet cette fois et le commissaire divisionnaire qui est prévue le 24 novembre. Nous faisons un tour des dossiers en matière de sécurité concernant Sin-le-Noble. Cette même journée, j'ai eu le grand plaisir de participer à l'inauguration de l'ITEP au Raquet.

Le 2 octobre, le conseil d'établissement de la crèche, c'était une question qu'avait posée Madame LEGRAND à l'époque, donc il a bien été tenu puisque la date lorsque vous m'aviez posé la question était déjà établi. Donc une réunion très intéressante avec des représentants des parents. Le soir même une réunion préparatoire sur le Marché de Noël avec les commerçants et les associations Sinoises, et lequel Marché de Noël rencontre toujours un très grand succès puisqu'il était complet dès la première réunion et que nous avons une liste d'attente d'environ d'une dizaine de participants qui aimeraient participer à ce marché de Noël. Mais nous sommes complets malgré le fait que nous allons cette année, remettre pour la deuxième année consécutive un chapiteau au niveau de la place.

Le lendemain, le 3 octobre, nous avons fêté les 10 ans du relais des assistantes maternelles et une exposition qui a été inaugurée à la MJC le 4 octobre. Le dimanche, un concert à la salle Martel dans le cadre d'octobre rose.

Le 5 octobre, un premier comité de pilotage du dispositif de réussite éducatif avec les différents partenaires qui oeuvrent sur ce dispositif. Une réunion entre les représentants de la ville de la communauté d'agglomération et de la DDTM sur les dossiers de rénovation urbaine et le soir j'ai eu le grand plaisir d'assister à l'assemblée générale du secours populaire sinois.

Le 6 octobre, une réunion entre les représentants de la ville et la communauté d'agglomération pour travailler sur les problématiques d'eau potable et d'assainissement qui sont des compétences communautaires et sur lesquelles nous travaillons afin de mettre en conformité les équipements d'eau potable et d'assainissement avant la réalisation de travaux d'enrobé et de voirie. Donc nous avons travaillé sur les programmes de rénovation de voirie des années futures. Et le soir même, nous avons tenu ici même une réunion publique avec les habitants du quartier Saint Joseph, préalablement aux travaux que nous avons tenu lors des vacances de Toussaint car vous savez que nous avons placé la démocratie participative au cœur du projet. Nous avons travaillé avec les conseils de quartiers, nous avons fait des réunions publiques et nous sommes allés aussi, les élus nous nous sommes rendus dans les différents quartiers touchés par les travaux afin de rencontrer les habitants des quartiers et donc faire le tour.

Le 8 octobre, une première pierre qui est posée pour un projet au niveau du Bivouac par Maisons et Cités. Nous avons rencontrés la nouvelle déléguée du préfet à l'égalité des chances qui vient remplacer Monsieur Machurez pour un tour d'horizon des problématiques de la ville et des dossiers en cours au niveau de la politique de la ville. Nous avons le soir tenu notre réunion publique au niveau de la rue Gambetta puisque les vacances de toussaint étaient synonymes de travaux à la fois dans le quartier Saint Joseph mais aussi au niveau de la rue Gambetta. Le 9 octobre un vernissage du CAPS et un comité de vie sociale au niveau de l'EHPAD où les élus de Sin-le-Noble participent à chaque fois.

Le lendemain le samedi 10 octobre, ouverture de la semaine bleue avec un thé dansant à la salle Martel organisé par le CCAS. Surtout la signature du contrat bail de bureau pour l'immeuble de la rue de Douai qui accueillait préalablement le point information jeunesse et le cyber centre. Donc je vous avais déjà expliqué ici notre politique d'optimisation foncière qui visait à libérer des ensembles immobiliers notamment deux : le local de la rue Carnot et la maison du cyber centre dont les coûts d'entretien sont estimés à 15 000 euros annuels pour chaque bâtiments. Donc en les libérant c'est une économie de 15 000 euros et nous espérons les mettre en location et donc pour l'immeuble de la rue de Douai, nous faisons cette économie de 15 000 euros de fonctionnement et nous avons signé un bail avec la Mission locale pour un loyer annuel d'environ 15 000 euros ce qui fait sur cette optimisation foncière de ce bâtiment un gain pour la ville d'un peu plus de 30000 euros.

Le 11 octobre l'assemblée générale du club de tennis et un loto du comité des fêtes. Le 14 octobre, l'aubade de la classe de chant dans le cadre de la semaine bleue.

Le 17 octobre, le diagnostic en marchant pour le quartier Saint Joseph, qui a duré de 10h00 à 13h30 et où il y avait à peu près une centaine d'habitants de ce quartier. Nous en avons fait le tour complet avec eux et c'était comme à chaque fois que nous rencontrons la population, particulièrement intéressant, et nous

avons à l'issue de cette réunion amendé le projet en fonction des remarques judicieuses que nous avons entendues à cette occasion. L'après midi l'assemblée générale de l'office municipal des sports.

Le 19 octobre, le même diagnostic en marchant cette fois ci avec les riverains de la rue Gambetta qui a aussi duré plus de 2h. Il n'y avait pas que la rue Gambetta on avait aussi invité les habitants de la Montée puisque la rue Gambetta impacte obligatoirement la circulation au niveau du quartier de la Montée. Et du 20 au 23 octobre, les travaux de la rue Gambetta ont donc été réalisés.

Le 23 octobre, un moment important qui était l'ouverture des plis pour la salle Carnot, puisque nous avons relancé ce projet de réhabilitation, extension de la salle Carnot, que nous espérons inaugurer l'année prochaine à peu près à la même période de l'année. Et je pense qu'il serait intéressant de faire une présentation au CM du projet de réhabilitation puisqu'on a le projet architectural, on a le permis de construire, on a fait l'ouverture des plis pour l'entreprise et que la commission d'appel d'offres se réunira je crois, la semaine prochaine pour retenir l'entreprise qui aura ce marché. Donc je pense qu'il sera intéressant de faire une présentation lors d'un prochain Conseil municipal.

Le 24 octobre une cérémonie d'hommage au parachutiste Christian LEDRU qui est un jeune de 19 ans qui est décédé dans l'attentat du drakkar au Liban en 1983. Donc l'association des familles de victimes qui s'appelle association du drakkar avait choisi cette année Sin-le-Noble pour cette commémoration à l'occasion de l'anniversaire de cet attentat et nous avons donc passé une journée avec cette association. Une journée très émouvante et très riche. Le soir, un bal country qui n'a rien à voir, un bal country au niveau de la salle Martel, ce qui montre le grand dynamisme des associations Sinoises qui proposent des animations toutes les semaines.

Du 26 au 30, donc la deuxième semaine des vacances de Toussaint c'était cette fois-ci les travaux au niveau du quartier saint Joseph avec notamment les rues Saint Joseph, Parmentier et de Lambres.

Le 2 novembre, les commissions 1 et 2 se sont réunies.

Le 3 novembre j'ai procédé à la signature de la vente de la maison rue Dannay pour laquelle nous avons délibéré préalablement. Ca y est elle est enfin vendue parce que c'était difficile et on a dû délibérer plusieurs fois pour procéder à cette vente. Le 6 novembre, nous avons tenu une réunion avec les associations, une réunion de présentation des financements possibles autre que les financements municipaux. Je pense aux crédits FITA, contrat de ville, aux FPH, aux nouveaux quartiers d'été, afin d'orienter un maximum les associations. Et le soir, nous sommes allés avec l'adjoint aux sports et l'adjointe aux associations à une réception organisée au Dojo, en honneur d'un champion du monde de full contact, Sin-le-Noble compte aujourd'hui un sportif qui est champion du monde de full contact, et qui va passer professionnel l'année prochaine. Il nous a dit sa volonté de rester malgré tout à Sin-le-Noble dans ce club de Sin-le-Noble qui l'a formé.

Le 8 novembre une messe organisée par l'ordre national du mérite, en souvenir du décès du Général De Gaulle et inauguration du square Jeanne d'Arc.

Le 9 au matin, avec quelques élus, nous avons répondu à l'invitation de NOREVIE pour un tour en marchant, un diagnostic en marchant au niveau du quartier de la Brasserie, quartier dans lequel NOREVIE a pour projet de procéder à la réhabilitation des maisons individuelles. On a fait le tour avec eux pour qu'ils nous présentent leur projet et que nous leur donnions notre avis.

Le 10 novembre, le premier café des parents en salle Coutteure dans le cadre du dispositif de réussite éducative, qui a été particulièrement intéressant. Et le soir, un très beau concert de Sainte Cécile donné par l'orchestre.

Le 11 novembre les traditionnelles cérémonies du 11 novembre notamment celle du Marais et celle du Centre ville. Enfin, au-delà de cette question d'agenda, je tiens à porter à votre information que j'ai reçu un courrier le 8 octobre qui m'informait de la création d'un nouveau groupe intitulé « socialistes et démocrates » qui est composé de Jean-Pierre STOBIECKI et Véronique LEGRAND. Je peux vous en faire la lecture puisqu'il est assez court *« Monsieur le Maire, objet: création d'un groupe « socialistes et démocrates ». Monsieur le Maire, par la présente je vous informe de la création du groupe socialistes et démocrates, ce groupe au sein du Conseil municipal sera composé de Jean Pierre STOBIECKI et moi-même. J'en assurerai la responsabilité. Nous souhaitons participer aux commissions 1 et 2, avoir un créneau de permanence à la Maison des associations Colette le deuxième mardi de chaque mois de 18h30 à 19h30. Enfin pouvez-vous nous confirmer le nombre de caractère de la tribune libre, soit 1478 caractères ? Dans l'attente de réponses veuillez agréer Monsieur le Maire mes salutations distinguées.*

Donc je ne sais pas, Madame LEGRAND vous voulez prendre la parole ?

Mme LEGRAND : La création du groupe « socialistes et démocrates » est lié au fait que, il faut participer à Sin-le-Noble au pluralisme politique, car Sin-le-Noble a connu une abstention record des électeurs Sinois aux dernières élections et l'entrée d'un parti pas comme les autres au Conseil municipal. Les partis démocratiques sont un élément incontournable du pluralisme ils favorisent la libre expression des citoyens. Nos valeurs sont celles de la République : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité.

Notre souhait est de regrouper des Sinoises et des Sinois, décidés à agir solidairement. Nous refusons l'individualisme et le repli sur soi. Agir ensemble et en concertation telle est notre ligne de conduite, pour permettre à chaque Sinoises et Sinois, de s'épanouir à Sin-le-Noble.

Nous formons une équipe soudée, composée de femmes et d'hommes expérimentés dans leurs domaines d'activités, animés par le sens du devoir et de l'intérêt général. Agréger les compétences, fédérer les énergies, additionner les talents, rassembler les générations dans le respect des différences, tels sont les engagements que nous prenons. Notre groupe défendra tout au long de ce mandat la démocratie, comme un droit fondamental à l'expression, comme une démarche à la prise de décision, dans la dynamique de débat. Nous accorderons une attention toute particulière aux préoccupations des Sinoises et des Sinois, en privilégiant l'intérêt général et la préservation des deniers publics. Pour terminer, Nelson Mandela tiré de « Conversations avec soi-même » : Le nouveau Monde ne sera pas construit par ceux qui restent à l'écart les bras croisés, mais par ceux qui sont dans l'arène, les vêtements réduits en haillons par la tempête et le corps mutilé par les événements. L'honneur appartient à ceux qui jamais ne s'éloignent de la vérité, même dans l'obscurité et la difficulté, ceux qui essayent toujours et ne se laissent pas décourager par les insultes, l'humiliation ou même la défaite. Voilà je vous remercie.

M.LE MAIRE : Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : [.....inaudible] Monsieur le Maire, vous pouvez compter sur les élus de la liste «Sin-le-Noble durable et solidaire » pour vous rappeler vos allégations répétées à la cantonade dans la campagne électorale. Quand la raison collective n'est plus de mise dans la vie politique on en arrive à cette situation hétéroclite qui vous est livré aujourd'hui, sachez que je le regrette comme dit Nietzsche : « ce qui ne tue pas rend plus fort » l'histoire du combat à gauche reste encore à écrire à Sin-le-Noble

M.LE MAIRE : Monsieur GUERIN

[.....inaudible]

M.STOBIECKI: ..... Nous n'allons pas engager aujourd'hui un débat politique entre nous. Nous avons fait notre déclaration, nous sommes là dans l'intérêt des Sinois. S'il doit y avoir un débat politique il aura lieu dans les instances appropriées. Mais nous ne ferons pas de débat aujourd'hui.

M.GUERIN: Et bien soit, remettons le débat à plus tard mais il n'est pas détruit ce débat. Il faut qu'il ait lieu parce qu'il y a quand même des insinuations qui ont été faites et qui ne peuvent plus être enlevées merci.

M.LE MAIRE : Plus d'autres déclarations ? Moi je voudrai, on n'avait pas prévu de déclaration mais il faudrait quand même prendre quelques secondes la parole. Déjà, je vais répondre à Madame BRIDOUX. Je ne suis pour rien dans l'éclatement de votre groupe. Donc je trouve votre déclaration particulièrement agressive à mon égard, j'en suis particulièrement surpris. Je comprends bien qu'il y a peut être une course à l'échalote qui va s'instaurer entre les différents groupes mais j'avoue être très dubitatif surpris, sur la teneur de vos propos ? Sincèrement je n'y suis pour rien si votre groupe a éclaté, je le regrette sincèrement. Mais bon, ensuite, pour madame LEGRAND, ce que je peux vous dire je l'ai noté mais vous avez lu très vite vous avez parlé de République, d'intérêt général de volonté de servir de démocratie de dynamique de débat d'intérêt général, sincèrement vous pouvez nous rejoindre. Si c'est ce qui vous motive aujourd'hui rejoignez-nous parce-que c'est ce qui nous motive aussi. Donc la porte est ouverte.

Et pour madame BRIDOUX, je vais juste noter que l'on bénéficie du fait que notre élection est le fruit des incohérences de la campagne de votre part. Les électeurs apprécieront que l'on bénéficie des reliquats, oui effectivement on bénéficie des reliquats... Les 34 pages de la Chambre régionale des comptes ne parlent que de ça des reliquats. On ne va pas ré ouvrir le débat, je n'ai pas envie de gâcher cette belle journée de la gentillesse et je ne suis pas sur qu'on serait dans l'esprit si je ré ouvrait le dossier des reliquats. Et je suis d'autant plus surpris que c'est vous qui avez dit déjà ici je pense ou ailleurs, qu'il y avait le temps de la

campagne et qu'après les électeurs avaient tranché et qu'il fallait travailler en acceptant le suffrage qui s'était exprimé. Je ne retrouve pas ces propos dans votre positionnement de ce soir, j'en suis très étonné. Ça fait 18 – 19 mois que nous sommes élus, nous travaillons en essayant de respecter chacun. L'ordre du jour du CM le prouve puisque nous allons travailler sur la modification du règlement intérieur, puisque la création de groupe n'existe pas pour les communes de moins de 100 000 habitants sauf si elle est prévue par le règlement intérieur qui ne le prévoit pas puisque le règlement intérieur nous l'avons voté à l'unanimité. Donc je vous avoue qu'il y a quelques leçons que j'ai un peu de mal à comprendre ou alors je les comprends trop bien et, à la limite, je vais déjà commencer à m'adresser au groupe majoritaire par effet miroir.

Et ce groupe majoritaire, il aurait pu se gausser de beaucoup de choses ce soir, et je vous dis nous n'avions pas prévu de déclaration. Il aurait pu se gausser de beaucoup de choses, il aurait pu se gausser du titre du nom du groupe qui se crée « socialistes et démocrates ». Est-ce à dire qu'il y a des socialistes qui ne seraient pas démocrates ? Est-ce à dire qu'il y a ici des gens qui ne seraient pas démocrates ? Ça c'est la première chose dont on aurait pu se gausser. Deuxième chose dont on aurait pu se gausser c'est que la liste « Sin-le-Noble durable et solidaire », elle n'a pas duré longtemps, elle est plus très solidaire. Mais on ne l'a pas fait. On aurait pu se gausser du fait qu'il y a quelques semaines j'ai reçu un autre courrier. Ce courrier, du mois de mai me dit « *Monsieur le Maire suite à la suspension d'activité municipale de Christian ENTEM je vous informe prendre la responsabilité de notre groupe « Sin-le-Noble durable et solidaire » à compter de la réception de ce courrier, je vous remercie de prendre en compte cette nouvelle organisation et d'en informer vos services, signé Véronique LEGRAND* ». On pourrait se gausser que celle qui prend la responsabilité du groupe, le quitte pour en créer, un, de groupe quelques semaines après. On ne l'a pas fait. On aurait pu se gausser que celle qui prend la responsabilité d'un groupe ne sache pas que la notion de chef de groupe n'existe pas dans un Conseil municipal. Elle existe à la Région, elle existe peut être au conseil départemental à l'Assemblée Nationale, au Sénat mais la notion de chef de groupe n'existe pas au sein du Conseil municipal de Sin-le-Noble mais l'on ne s'en est pas gaussé. On aurait pu se gausser que l'on nous envoie des courriers pour créer un groupe alors que la loi et le Code général des collectivités territoriales ne le prévoient que pour les communes de plus de 100 000 habitants, et que donc c'est le règlement intérieur de la collectivité qui régit ces notions de groupe. Or notre règlement intérieur ne prévoit pas, n'a pas d'article qui parle de la création des groupes. A tel point qu'il va falloir ce soir, modifier le RI. Vous voyez on aurait pu se gausser de tout ça et sans doute, vous savez que Sin-le-Noble est un village, et que beaucoup déjà dans Sin-le-Noble, les rumeurs vont vite et que beaucoup se gaussent de cette situation. Donc ce soir je tiens à remercier les membres de Sin-le-Noble ensemble et autrement qui par leur silence, qui par le fait que nous n'avions pas préparé de déclaration, font vivre ce qui est notre ADN commun à savoir notre vision de la politique. La politique au sens étymologique du terme, la vie de la cité et qui ne perdent pas inutilement d'énergie sur de vaines querelles politiciennes et qu'ils se consacrent à la vie de la cité et des citoyens de la cité et qu'ils se battent chaque jours, non pas pour profiter des reliquats qui nous seraient laissés mais pour participer au redressement de la ville de Sin-le-Noble dont la Chambre régionale des comptes, au contraire qui je pense fait foi, a décrit qu'elle n'était pas brillante et c'est un doux euphémisme. Donc je tiens à les remercier de ne pas tomber dans les querelles politiciennes et de se taire ce soir, et de ne pas perdre d'énergie et de consacrer toutes leurs forces au redressement de Sin-le-Noble. Maintenant je vais m'adresser très rapidement au groupe d'opposition, je vais même continuer à m'adresser aux élus du groupe majoritaire parce que lorsque j'ai parlé de la création de ce groupe on a tout de suite vu qu'il y avait un problème juridique. Ils auraient pu nous dire écoute, on a autre chose à faire que de changer le règlement intérieur, on a autre chose à faire que de faire travailler la direction des affaires juridiques il y a tellement de choses à faire que le rapport de la Chambre régionale des comptes nous a listé de faire... Dans ce fameux reliquat tout ce travail de restructuration juridique qui nous est demandé de faire et que nous faisons, à chaque Conseil municipal ils auraient pu dire « non, c'est bon », et je les remercie parce qu'il n'y a pas eu de débat quand j'ai fait cette proposition au sein du groupe aucune voix ne s'est élevée et tous on dit ok pas de souci, et donc je les remercie à double titre pour ça parce qu'ils n'ont pas perdu de temps dans des verbiages, dans des allocutions, dans des prises de positions un peu théâtralisées ou des effets de manche ou des effets d'estrade. Voilà, ils ont dit ok, on a autres choses à faire tu sais, Patrick a la salle Carnot à sortir, on a le DRE à mettre en place on a la rénovation urbaine à essayer de sortir, on a pleins de choses à faire donc on n'a pas de temps à perdre avec ça. Donc déjà je les remercie une nouvelle fois de se consacrer à leurs missions de redressement de la situation de Sin-le-Noble et après je les remercie aussi de faire vivre ce qui n'est pas qu'un discours à savoir, un idéal de démocratie et de se dire que l'on a créé la démocratie participative on a créé beaucoup d'outils en la matière et que cet outil on

le créé même pour les groupes de sensibilités différentes minoritaires voilà. Donc au lieu de certaines déclarations pour le moins agressives je pense que l'on aurait pu saluer ça donc moi je le fait. On avait pas prévue, et après pour m'adresser aux élus de l'opposition, sachez que nous ne nous réjouissons pas de la situation que vous vivez parce que chaque jour, on n'a pas besoin de lire Nelson Mandela pour savoir quelle est la situation... On y est confronté tous les jours et on connaît la situation de Sin-le-Noble on connaît la situation des Sinoises et des Sinois et que je pense que l'on a besoin d'avoir un Conseil municipal de 33 élus qui œuvrent à la restauration de ce qu'a pu être Sin-le-Noble par le passé qui œuvrent à la démarche d'essayer de rendre à Sin-le-Noble sa place de deuxième ville du Douaisis. D'avoir 33 élus qui travaillent à l'amélioration du quotidien des Sinois que ça soit d'un point de vu social mais aussi sur un point de vue de voiries, de trottoirs, de qualité d'école, de qualité du service public d'accès au sport, d'accès a la culture. Donc il y a les beaux discours sur la précarité puis il y a ceux qui se retroussent les manches pour essayer de régler ce problème. Donc moi je ne me réjouis pas, les élus du groupe majoritaire ne se réjouissent pas et au contraire même, j'étais déjà inquiet quand j'ai reçu le courrier de madame LEGRAND qui me disait qu'elle devenait chef de groupe, je prends la responsabilité de notre groupe, je me suis dit tiens... Quand j'ai reçu son deuxième courrier, là aussi et je ne m'en réjouis pas. Je ne m'en réjouis pas parce que j'aimerais avoir une opposition qui est soudée, qui nous force à travailler, qui nous alerte et que ensuite j'ai peur, mais on l'a déjà constaté ces derniers temps, je parlais de « course à l'échalote » on peut parler de guerre de succession. La guerre de succession de Christian ENTEM semble ouverte « dont acte » ça vous regarde, je ne suis pas sûr qu' au-delà des leçons que vous essayez de nous donner et sur lesquels j'ai un peu de surprise a exprimer, je ne pense pas quand je vois les Sinois et Sinois ils me parlent des trous dans les rues, de la propreté, de la dette de la ville comment on va faire pour sortir de la situation décrite par le rapport de la chambre régionale des comptes. Je vous avoue que personne nous a parlé de qui remplacera ou pas Christian ENTEM et que si vous voulez remplacer Christian ENTEM et que si vous voulez me remplacer moi je pense que la meilleure des solutions est de travailler. Parce que pourquoi on est ici, on est ici pour être élu maire, on est ici pour représenter la population de Sin-le-Noble et de faire en sorte qu'elle se porte mieux. Les prochaines élections c'est dans pas mal de temps, il se passera beaucoup de choses d'ici là. Mais moi je ne peux que vous inciter, je pense que le meilleur moyen enfin je ne devrais pas vous le dire, mais je pense que le meilleur moyen pour ne pas y arriver c'est le chemin que vous avez pris ce soir et que le meilleur chemin pour y arriver c'est le conseil que je vais vous donner c'est de travailler pour les Sinoises et les Sinois et ça payera, ça payera naturellement. Et c'est je vous dis, après on peut dénoncer tel ou tel parti. Mais je pense, que ça fait longtemps qu'il y a des dénonciations qui sont faites et que la meilleure réponse c'est peut être ce que l'on a fait savoir prendre des gens de gauche, de droite en tout cas toujours des gens de bonne volonté qui ont envie de travailler ensemble pour Sin-le-Noble. L'intitulé de notre liste c'était pour « Sin-le-Noble ensemble et autrement ». Donc ça déjà c'est un message que l'on avait envoyé, qu'on essaye de faire vivre donc moi voilà c'était ce que je voulais dire. Un grand merci aux élus de « Sin-le-Noble ensemble autrement » qui se taisent aujourd'hui qui n'avaient pas prévu de déclaration qui ne se moquent pas, qui sont silencieux, qui sont au travail et aux élus de l'opposition qui est très diverse. Il y a donc un nouveau groupe aujourd'hui. Il y a donc un nouveau groupe aujourd'hui, je pense qu'il y a de bons exemples au sein de ce Conseil municipal de groupes de sensibilités différents qui travaillent au quotidien, qui viennent aux commissions, qui viennent aux manifestations, qui sont en discussion et qui n'essayent pas de faire du politicien et qui essayent de faire de la politique a savoir la vie de la cité et de ses citoyens. Donc ce soir, je vous avoue être très surpris, je vous ai donné la parole en démocrate. Puisque l'on n'a pas de leçon à recevoir de quiconque en matière de démocratie. Je vous ai donné la parole, je suis très surpris parce que d'une part, du premier groupe je ne comprends pas bien pourquoi il se crée puisque je vous dis vous êtes bienvenu chez nous, l'intérêt général, est très présent chez nous, la volonté de servir, la démocratie la dynamique de débat, l'intérêt général, la République, la République le sens étymologique la « res publica » la chose publique c'est ce que l'on fait tous les jours. Donc j'avoue ne pas comprendre la création, enfin par vos explications je ne suis pas très éclairé mais ça ne regarde que vous. En tant que maire ça ne m'aurait pas dérangé d'en savoir un peu plus. Et part rapport à Madame BRIDOUX, ne déportez pas votre colère potentielle de Véronique LEGRAND vers Christophe DUMONT moi j'y suis pour rien sincèrement je vous le jure. Même si je lui dis qu'elle peut venir nous voir parce que son discours est tout à fait compatible. Donc moi je vous invite à ne pas vous bagarrer pour être celui qui dégommera le plus Christophe DUMONT ou le plus les élus de la majorité mais je vous invite à vous bagarrer pour être celui qui fera le plus de propositions intelligentes, pertinentes pour l'amélioration de notre ville et de la situation de ses habitants. Voilà ce que je voulais répondre sans avoir préparé de déclaration.



M.WOSINSKI : Si vous me le permettez, au cas où, cette remarque nous était destinée puisque vous le savez au Front national on a le dos large, moi personnellement, je trouve un peu navrant d'apprendre qu'il y a des partis qui ne sont pas comme les autres, je ne vois pas vraiment le terme pas comme les autres. Je tenais aussi à rappeler qu'au niveau de la municipale mon groupe et moi-même sommes toujours restés très corrects et très courtois avec l'opposition. Je trouve aussi navrant d'apprendre que si on regarde à l'heure actuelle les chiffres, les 23% de votants Sinois qui nous ont apportés leur confiance ne sont pas des Sinois comme les autres, j'en suis navré je préfère m'arrêter là.

M.LE MAIRE : Plus d'autres déclarations ? Avant d'avoir un préambule du conseil qui sera peut être plus long que le conseil. Donc juste tout de même m'arrêter sur ce courrier, qui pose quand même plusieurs questions. Alors d'une part parce que la création de groupe ne semble pas s'appliquer à la ville de Sin-le-Noble qui compte moins de 100 000 habitants et dont le règlement intérieur du Conseil municipal ne traite pas de cette question. Cela renvoie aussi au précédent courrier dont je vous ai fait lecture en date du 3 mai où vous me parliez de la responsabilité du groupe. Or, c'est un problème, puisque ça n'existe pas cette notion dans un Conseil municipal. Ensuite, autre problème soulevé de par votre courrier, votre demande de participer aux commissions 1 et 2 puisqu'il y a une jurisprudence constante qui précise que la représentativité au sein des commissions s'apprécie au regard des résultats des élections municipales et que la constitution d'un groupe n'emporte aucune conséquence pour la composition des commissions municipales. Enfin, autre demande de votre part qui pose question, le créneau de permanence à la maison Colette, alors d'une part la maison Colette est une maison des associations donc ce n'est pas possible, il faut donc faire référence au règlement intérieur du Conseil municipal lequel énonce qu'il y a un local qui est réservé aux élus et qui est situé à l'hôtel de ville mais là aussi une jurisprudence constante précise qu'un tel local ne peut pas constituer un lieu de permanence, voilà. Donc ce qui m'a donc amené à vous répondre, la aussi en toute démocratie, en toute transparence je vais vous faire la lecture de ce courrier. « *Madame la Conseillère municipale. Par la présente j'accuse réception de votre courrier dans lequel vous m'informez de la création du groupe « socialistes et démocrates ». Il ressort également de votre courrier que vous avez des interrogations découlant de la création de ce groupe politique. A titre liminaire je tiens à vous préciser que conformément à la doctrine administrative dans le silence du règlement intérieur du Conseil municipal régissant la vie de l'assemblée délibérante, les seules dispositions impérativement applicables pour la création des groupes politiques figurent à l'article L.2121-28 du Code général des collectivités territoriales. Il en résulte que la création de groupes politiques est obligatoire dans les communes de plus de 100 000 habitants et qu'elle emporte des conséquences juridiques notamment en termes de moyens matériels octroyés à chacun des groupes constitués. La commune de Sin-le-Noble ne relève pas de cette catégorie. De plus le règlement intérieur du Conseil municipal adopté lors de la séance du 17 septembre 2014 ne mentionne la notion de groupe politique que dans son article 34 relatif au « bulletin d'information générale », la notion de groupe étant initialement interprétée comme synonyme de liste. Aussi, de prime abord, je ne saurais prendre en compte la création de votre groupe politique. Toutefois, dans un souci de cohérence du texte du règlement intérieur du Conseil municipal et afin d'éviter toute problématique relatives à des velléités de création de groupes politiques j'entends inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance de Conseil municipal -à savoir aujourd'hui-, un projet de délibération relatif à la modification du règlement intérieur et à l'insertion d'un article relatif à la création de groupe politique. Si cette modification vient à être adoptée il sera alors possible de constituer des groupes politiques conformément aux dispositions du nouvel article ». Donc pour que ce soit adopté il faudra que le groupe de la majorité vote ce projet de délibération, j'espère qu'il en a toujours envie. « Enfin je me permets de revenir sur les trois interrogations que vous soulevez dans votre correspondance. Tout d'abord vous demandez à siéger dans les commissions 1 et 2. L'article L.2121-22 en ses alinéas 1 et 3 dispose que le Conseil municipal peut former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier des questions soumises au Conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres.[...] Dans les communes de plus de 1000 habitants la composition des différentes commissions y compris les commissions d'appel d'offre et les bureaux d'adjudications doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre à l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Une jurisprudence administrative constante est venue préciser que la représentativité au sein des commissions municipales s'apprécie au regard du résultat des élections municipales. Aussi les éléments à prendre en considération pour la composition des commissions de la commune sont les résultats du 30 mars 2014 ayant conduits à la constitution du Conseil municipal. Ainsi la constitution d'un groupe dénommé socialistes et*

démocrates n'emportera aucune conséquence sur la composition des commissions municipales. » Toutefois je tiens à vous rappeler que la démission de sa qualité de conseiller municipal de l'un des conseillers de la liste Sin –le-Noble durable et solidaire Monsieur ENTEM en l'occurrence va conduire le Conseil municipal lors de la prochaine séance à procéder à son remplacement parmi les autres membres de sa liste. Ensuite pour ce qui est du créneau de permanence que vous souhaitez obtenir à la Maison des associations Colette le 2ème mardi de chaque mois il m'apparaît impossible d'y réserver une suite favorable. En premier lieu la maison des associations est destinée à accueillir des associations Sinoises. En second lieu le règlement intérieur du conseil municipal précise en son article 33 sur le fondement de l'article L2121-27 du Code général des collectivités territoriales que le local destiné aux élus n'appartenant pas à la majorité est situé à l'Hôtel de ville place Jean Jaurès. Selon une jurisprudence et une doctrine administrative constantes ce type de local est destiné à la tenue de réunion par les conseillers, à l'étude de documentations et l'examen de dossier. » On est même sympa on vous remet les références : « tribunal administratif de renne 12 février 2004, Le Menn et ne doit pas constituer une permanence pour accueillir des réunions publiques ou être une permanence électorales pour les élus ». Alors là aussi on vous met les références, c'est une réponse ministérielle n°36 602 du 13 mai 1996 page 2607. Et une réponse ministérielle du n°55 877 du 22 mars 2005. Le règlement intérieur du Conseil municipal précise également que la répartition du temps d'occupation du local administratif mis à la disposition des conseillers minoritaires entre les différents groupes est fixé d'un commun accord. En l'absence d'accord le Maire procède à la répartition en fonction de l'importance des groupes. Je vous invite donc en cas d'impossibilité de fixer les modalités du local d'un commun accord avec les autres conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité à vous reprocher de mon secrétariat afin que nous puissions résoudre le problème. Vous voyez je suis sympa, je vous dis que vous pouvez même vous rapprocher de mon secrétariat si vous avez besoin que je vous aide. Enfin en réponse à votre dernière question énoncée dans votre courrier concernant les modalités de publication dans le bulletin d'information générale il ressort du règlement intérieur du Conseil municipal que les groupes n'appartenant pas à la majorité municipale dispose chacun d'un espace d'expression à la rubrique « Tribune libre » dans le bulletin d'information municipale. Le texte à publier sera d'au maximum 1483 caractères espace compris. Aussi des lors qu'il aura été opéré au changement relatif de la création de groupe politique dans le règlement intérieur, tout groupe politique régulièrement constitué pourra bénéficier de l'application de cette disposition du règlement intérieur. »

Voilà donc ce que j'avais prévu de vous expliquer ici. Et je vous propose de commencer à travailler à l'ordre du jour du présent Conseil municipal et de passer aux choses sérieuses.

Mme LEGRAND : Vous allez me l'envoyer ce courrier ? Car pour l'instant je ne l'ai pas reçu.

M. LE MAIRE : Mais il est parti, il est signé depuis quelques jours. Donc il est parti.

## **I/ ADMINISTRATION GENERALE**

### **1-Modification de la composition des trois commissions municipales obligatoires :**

- Modification de la composition de la commission d'appel d'offres
- Modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux
- Modification de la composition de la commission des délégations de service public

Alors je vous propose donc d'aborder l'ordre du jour de la présente réunion au niveau de l'administration générale dont je suis le rapporteur et notamment donc le premier projet, enfin ce n'est pas un projet de délibération mais donc page 9, modification de la composition de 3 commissions municipales obligatoires. On reste à peu près dans la thématique. Alors ces 3 commissions municipales obligatoires sont la commission d'appel d'offres, la commission consultative des services publics locaux et la commission des délégations de service public. Donc la note de synthèse qui vous est jointe vous rappelle la démission du conseiller municipal Christian ENTEM fin septembre 2015 et l'installation d'un nouveau conseiller municipal suivant sur la liste à savoir Monsieur Daniel POULAIN. Cette installation a eu lieu lors de la séance du 30 septembre et le tableau des effectifs a été modifié en conséquence, or la démission de Monsieur ENTEM emporte d'autres conséquences en termes de représentation dans les organes municipaux et notamment 3 commissions dont je vous ai fait la lecture tout à l'heure : commission d'appel d'offres, commission consultative des services publics locaux et la commission des délégations de service public. Donc Monsieur ENTEM siégeait en qualité de suppléant depuis le conseil municipal du 29 avril 2014 au sein de

ces 3 commissions. Alors pour la commission d'appel d'offres, c'est l'article 22 du Code des marchés publics qui régit la modification de la composition et qui précise les termes du remplacement de l'un de ses membres qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant ainsi devenu membre titulaire est assuré par le candidat sur la même liste immédiatement après ce dernier. Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquelles elle a droit. Donc à la suite de la démission de Monsieur Christian ENTEM, la composition de la commission d'appel d'offres et donc désormais la suivante : titulaire Dimitri WIDIEZ, Jean-Michel CHOTIN, Jean-Pierre BERLINET, Joselyne GEMZA et Jean-Pierre STOBIECKI et, au niveau des suppléants Françoise SANTERRE, Claudine BEDENIK, Christiane DUMONT et Freddy DELVAL. Au niveau de la commission consultative des services publics locaux : je vous rappelle qu'elle est obligatoire dans les villes de plus de 10 000 habitants qu'elle est présidée par le maire et elle voit sa composition précisée par une réponse ministérielle à une question parlementaire du 26 novembre 2013. Cette réponse précise que les modalités de compositions de la commission d'appel d'offres sont les mêmes que celle de la présente. Au regard de ces dispositions donc la commission consultative des services publics locaux est donc composée comme suit depuis la démission de Monsieur Christian ENTEM donc : titulaires Dimitri WIDIEZ, Jean-Michel CHOTIN, Jean-Pierre BERLINET, Joselyne GEMZA et Jean-Pierre STOBIECKI, suppléant ; Françoise SANTERRE, Claudine BEDENIK, Christiane DUMONT, Freddy DELVAL. Donc cette même réponse ministérielle stipule également que les modalités de composition de la commission des délégations de service public est la même enfin ses modalités sont les mêmes que pour la commission d'appel d'offre et la composition de cette commission est donc la aussi depuis le départ de Christian ENTEM, la suivante en titulaire, Dimitri WIDIEZ, Jean Michel CHOTIN, Jean Pierre BERLINET, Joselyne GEMZA et Jean Pierre STOBIECKI et au niveau des suppléants, Françoise SANTERRE, Claudine BEDENIK, Christiane DUMONT et Freddy DELVAL et je terminerai en notant ce point qui est inscrit à l'ordre du jour n'est pas soumis au vote, voilà. Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX: Je propose donc que Daniel POULAIN remplace Christian ENTEM au poste de suppléant des trois commissions.

M.LE MAIRE : Je pense que nous ne nous sommes pas compris, il n'y a pas de vote et nous agissons aujourd'hui puisque Monsieur ENTEM n'avait que le statut de suppléant. Voilà. Alors c'est ce qu'il y a écrit dans les deux pages et ce que je viens de dire mais vous étiez encore en train de penser à votre scission.

Non ? Ça y est c'est passé ? Donc il n'y a pas de vote et c'est juste une information sur une prise d'acte c'est même pas une prise d'acte sinon il y aurait délibération donc c'est une information que nous avons inscrit à l'ordre du jour mais il n'y a pas de vote.

## 2)- Modification du règlement intérieur du Conseil municipal

Deuxième point à l'ordre du jour de ce Conseil municipal dans la rubrique administration générale, donc la modification du règlement intérieur du Conseil municipal dont nous venons de dévoiler un peu la teneur. Alors comme nous l'avons évoqué précédemment cette délibération apporte une réponse formelle et démocratique à une demande de création de groupe politique qui a donc été adressée par une conseillère municipale en date du 8 octobre 2015.

Cette délibération modificative vise donc à l'insertion dans le règlement intérieur actuel d'un éventuel tant que ce n'est pas voté ça restera éventuel, -article spécifique lié à la création de groupe politique. Cette insertion corrige la mention qui est faite au groupe dans l'article relatif à la publication du bulletin municipal même si comme je vous le disais tout à l'heure, en lisant la réponse à Madame LEGRAND, cette mention s'assimile dans la pratique aux listes qui avaient été présentées au suffrage lors de l'élection municipale. Donc pour rappel, je l'ai aussi dit tout à l'heure, la création de groupe politique n'est obligatoire que dans les communes de plus de 100 000 habitants et emporte alors des conséquences juridiques en terme de moyens logistiques. Ce n'est pas le cas à Sin-le-Noble qui comme vous le savez n'a pas encore 100 000 habitants. Dans les communes de notre strate ce n'est donc pas une obligation. Et cette éventuelle modification du règlement intérieur est donc la première et elle l'emportera une réflexion sur

l'équilibre des tribunes puisque nous allons devoir ajouter une tribune et donc nous allons donc devoir réfléchir si nous baissons en conséquence le nombre de signes ou si simplement nous réduisons la police de caractère. Alors la note de synthèse, après ce petit chapeau introductif, la note de synthèse vous rappelle l'obligation pour les villes, les Conseils municipaux des villes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation, son contenu est fixe librement par l'assemblée délibérante dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le règlement intérieur ne doit porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du Conseil municipal. Et notre Conseil municipal a adopté ce règlement intérieur le 17 septembre 2014 respectant ainsi le délai de 6 mois qui lui était imposé par la loi. Et si je me souviens bien il était même adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal. Donc le Code général des collectivités territoriales précise en son article L 2121-28 les modalités de création des groupes politiques pour les villes de plus de 100 000 habitants. La ville de Sin-le-Noble ne relève pas de ces dispositions mais comme elle est sollicitée par une demande officielle de groupe politique il nous est apparu pertinent d'en définir les modalités de création dans le règlement intérieur même si cela n'emporte pour une commune de moins de 100 000 habitants aucunes conséquences juridiques fondées sur des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Donc la délibération vous propose donc d'insérer un nouvel article 34 relatif à la constitution de groupes politiques dans le règlement intérieur du Conseil municipal et décide qu'il sera rédigé comme suit article 34 « la constitution de groupe politique » : *les conseillers peuvent se constituer en groupe selon leurs affinités politiques chaque conseiller peut adhérer a un groupe mais ne pourra faire parti que d'un seul tout groupe politique doit réunir au moins 2 conseillers municipaux tout groupe politique est constitué par déclaration écrite au maire par son président.* Alors moi je veux changer ça car on disait qu'il n'y avait pas de notion de chef de groupe donc j'aimerais que l'on change cet article en notant « tout groupe politique est constitué par déclaration écrite adressée au Maire par les élus composant ce groupe ». Parce que c'était aussi une question d'un point de vue juridique, Madame LEGRAND m'envoie un courrier comme quoi elle créé un groupe avec Monsieur STOBIECKI sauf que moi je n'ai aucun écrit de Monsieur STOBIECKI comme quoi il fait bien partie de ce groupe. Alors j'ai entière confiance en Madame LEGRAND vous le savez bien, mais juridiquement ça aurait été bien que ce soit cosigné par les deux participants à ce groupe. Donc elle comporte, cette lettre écrite, cette déclaration écrite adressée au Maire par les élus composant ce groupe, elle comporte, la liste des membres, les modifications des groupes sont portées à la connaissance du Maire selon le même formalisme. Le Maire donne connaissance au Conseil municipal lors de la séance qui suit cette information ». C'est ce que j'ai fait aujourd'hui même si le règlement intérieur ne m'y obligeait pas. « Les groupes politiques sont facultatifs, ils ne contreviennent pas au droit individuel des conseillers municipaux garantie par les dispositions législatives et réglementaires ». Donc on vous demande de prendre acte des changements opérés dans le règlement intérieur du Conseil municipal joint en annexe. Et on vous rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir. Et si vous le voulez bien, je vais demander une suspension de séance pour réunir le groupe « Sin-le-Noble ensemble et autrement » pour savoir quelle est sa position sur cette modification de règlement intérieur. Donc je vous demande une suspension de séance de 5 minutes.

Suspension de séance.

Donc je déclare ré ouverte cette séance du Conseil municipal, donc qui examine la délibération relative à la modification du règlement intérieur, dans son article 34 sur la constitution des groupes politiques avec la modification dont je vous ai parlé tout à l'heure. Remplacer « par son président » par les élus du conseil municipal qui adhère à ce groupe. Donc on a également une question puisque l'article 35 prévoit 1483 signes pour la tribune. Donc 1483 signes fois 4 ça fait 5932 signes sur cette page, s'il y a 5 groupes, il conviendrait peut être de modifier l'article 35 et de remplacer 1483 signes par 1186 signes. Monsieur WOZINSKI ?

M.WOZINSKI : Ca va faire limite non ? On va dire quoi ? Bonjour, merci, au revoir ?

M.LE MAIRE : Vous préférez que l'on reste à 1483 ? En baissant la police de caractère ? Vous me demandez encore un effort en termes de démocratie.

M.WOSINSKI : C'est un bel effort de démocratie pour un parti pas comme les autres.

M.LE MAIRE : De toute façon, effectivement j'aurai aimé que l'on puisse discuter de cette modification du règlement intérieur avec l'opposition préalablement au Conseil municipal. Nous avons travaillé sur ce projet de modification du règlement intérieur dans le cadre de la commission n°1 mais il n'y avait aucune personne des groupes de sensibilités différentes qui siégeaient donc c'est vrai que nous avons travaillé entre élus de la majorité. Mais je veux bien remettre ça à l'ordre du jour d'une prochaine commission qui travaillera sur cette modification éventuelle de l'article 35 et donc avant nous allons voir si l'article 34 est ou non modifié, et est ce qu'il y aura possibilité ou non de créer des groupes au sein du Conseil municipal de Sin-le-Noble.

Donc qui s'abstient sur cette délibération ? Ce n'est pas ce que l'on a dit mais bon ce n'est pas grave. On était plus hard que ça normalement. Qui vote pour ? Qui vote contre ?

Donc cette délibération de modification du règlement intérieur du Conseil municipal est adoptée à l'unanimité et je tiens à remercier les membres des groupes « Sin-le-Noble ensemble et autrement » de faire la démonstration de ce que cela veut dire être démocrate et républicain.

### **ADOpte À L'UNANIMITE**

#### 3)- Commission municipale n°1 – Vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activité économique, commerces et artisanat – Désignation d'un nouveau représentant

Point suivant à l'ordre du jour, donc toujours sur la même thématique, j'espère que l'on arrivera à passer à autre chose un de ces 4 matins, donc la composition de la commission municipale n°1 avec la désignation d'un nouveau représentant pour cette commission qui travaille sur la vie Institutionnelle, administration, finances, emploi, activité économique, commerce et artisanat. Donc la note de synthèse vous rappelle ce que vous savez désormais tous par cœur à savoir la démission de Monsieur ENTEM le 23 septembre 2015, je pense que ça doit même obséder certains, ce qui a entraîné l'installation d'un nouveau conseiller municipal suivant de liste à savoir, Monsieur Daniel POULAIN, lors du conseil municipal suivant la démission, c'est-à-dire le Conseil municipal du 30 septembre 2015 et ce conformément à l'article L 270 du Code électoral. La réception du courrier de démission, le jour même de l'envoi des convocations n'avait pas permis l'inscription à l'ordre du jour de ce remplacement et n'avait permis d'inscrire à l'ordre du jour que l'installation du nouveau conseiller municipal et la modification des effectifs. Donc le fonctionnement des commissions municipales est régie par l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit le respect du principe de la représentation proportionnelle dans les communes de plus de 1000 habitants, et ce afin de permettre l'expression pluraliste des élus. Nous conviendrons donc de procéder aujourd'hui au remplacement de Monsieur ENTEM au sein de cette commission, en respectant ce principe de représentation proportionnelle. Je vous rappelle, je vous l'ai dit tout à l'heure que la représentation proportionnelle selon laquelle la désignation des membres doit être faite est appréciée à la date de l'élection sur le principe des listes quand bien même il y aurait des évolutions par la suite et je vous donne tout de suite les références si vous voulez allez les vérifier : JO de l'assemblée nationale 23 /07/2007 et JO SENAT 25/01/2007. Donc il appartient aujourd'hui à la liste « Sin-le-Noble Durable et Solidaire » de désigner un représentant au sein de cette commission municipale numéro 1. Avez-vous un candidat ou plusieurs ?

Mme BRIDOUX: Donc je vous propose la candidature de Daniel POULAIN en remplacement de Monsieur ENTEM.

M.LE MAIRE : OK donc je vous propose de délibérer sur cette proposition. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Madame LEGRAND ? Monsieur STOBIECKI ? Pas d'autres candidatures d'autres groupes ? Donc je vous propose de délibérer. Qui vote pour la candidature de Monsieur POULAIN ? Donc c'est-à-dire 4 votes puisque vous avez le pouvoir de Monsieur POULAIN ; Donc 4 votes. Qui s'abstient ? Qui vote

contre ? Donc Monsieur POULAIN est élu, je n'avais pas posé la question à savoir si vous voulez un vote à bulletin secret. Donc monsieur POULAIN est brillamment élu avec 4 voix au sein de la commission 1. Vous le félicitez de ma part et j'espère que l'on travaillera en parfaite intelligence avec lui au sein de la commission n°1.

## **ADOpte À L'UNANIMITE**

### **II/ VIE ASSOCIATIVE**

#### **4°)- Versement d'une subvention de démarrage à l'association « ENTRAIDE »**

Donc le point sur les délibérations où les informations au niveau de la délégation administration générale est terminé et nous allons passer maintenant à la délégation Vie associative qui est en charge de Madame Marie Josée DELATTRE, pour le versement d'une subvention de démarrage (page 23 de votre livret) versement d'une subvention de démarrage à l'association ENTRAIDE. Donc ce projet de délibération illustre le dynamisme du tissu associatif Sinois et des bénévoles que nous avons mis à l'honneur lors du récent forum des associations. Et qui justifie bien notre volonté de soutenir au maximum le monde associatif. Je me réjouis personnellement qu'à chaque Conseil municipal quasiment nous avons à acter la création d'une nouvelle association et même comme c'est le cas aujourd'hui, la création de deux nouvelles associations même si cela pose parfois problème d'attribution de créneaux horaires ou de salle pour les associations, comme ce fut le cas pour une des dernières associations qui s'est créée l'association « Dance club Sinois » mais une solution semble se dessiner et je remercie madame DELATTRE et je salue le travail qu'elle a fait car c'était pas facile pour trouver un créneau mais nous devrions pouvoir offrir un créneau pour cette nouvelle association de danse. Donc je passe la parole à Marie Josée DELATTRE pour cette délibération subvention démarrage association « ENTRAIDE ».

Mme DELATTRE : Mesdames, Messieurs bonjour, vous avez maintenant l'habitude de ce type de délibération. L'association « ENTRAIDE » est une nouvelle association dont le but est de proposer des actions en direction des adhérents de la maison de quartier Nelson MANDELA ; elle s'adresse également aux habitants des quartiers de la montée, de la Sucrerie, du niveau et du centre ville. A l'origine de cette association on retrouve des bénévoles qui intervenaient dans le cadre du comité de bénévolat action, qui avait été mise en place par le centre social, or, pour l'organisation de leur projet, repas des aînés, semaine du goût, fête des voisins, braderie etc ... le mode associatif est celui qui juridiquement correspond le mieux. Ce sont des gens expérimentés avec beaucoup d'idées et de projets. Vous avez en annexe de cette délibération, le courrier daté du 2 octobre 2015 par lequel la présidente sollicite notre aide pour le démarrage de son association. Je vous propose donc, l'octroi d'une subvention d'un montant de 80 euros. Je vous remercie et laisse la parole à Monsieur le Maire.

M.LE MAIRE : merci Madame DELATTRE.

Des questions ? Des remarques sur ce projet de délibération ? Non !

Donc je vous propose d'adopter cette délibération article 1 classique, autoriser le versement d'une subvention de démarrage d'un montant de 80 euros à l'association « ENTRAIDE », on vous rappelle que ces dépenses sont prélevées sur les crédits de l'article 6574 et vous avez, parce que l'on ne lésine pas sur l'information des conseillers municipaux, la copie du courrier de demande de subvention signé par la présidente Madame Christelle DUBOIS.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ? Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc la délibération est adoptée à l'unanimité et nous verserons donc une subvention de 80 euros pour le démarrage de l'association ENTRAIDE, merci beaucoup pour eux.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **III/ AFFAIRES FINANCIERES**

#### **5°)-Occupation de l'immeuble sis 380 rue Gambetta cadastre section BC n°828 par la mission locale du Douaisis – Protocole transactionnel pour l'occupation de l'immeuble à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014**

La délégation suivante qui est celle des affaires financières dont je suis le rapporteur, page 31, le premier projet de délibération relatif à l'occupation de l'immeuble qui nous occupe depuis quelques temps qui est un vieux reliquat aussi. C'est un reliquat sur lequel, on s'escrime, donc celui de l'immeuble 380 rue Gambetta, je vous passe le numéro de cadastre qui est occupé par la mission locale du Douaisis et, nous allons aujourd'hui vous proposer un protocole transactionnel pour l'occupation de cet immeuble à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Donc là, cette délibération qui reste la traditionnelle délibération, de chaque Conseil municipal. Puisqu'à chaque Conseil municipal nous essayons de gérer les reliquats, les problématiques juridiques que nous avons trouvées et que vous nous avez laissées et dont nous bénéficions et je vous remercie de ce reliquat qui fait que nous avons des journées bien chargées. Donc c'est ici un feuilleton puisque nous avons déjà travaillé à plusieurs reprises sur cet immeuble. Alors la note de synthèse vous rappelle que la Commune de Sin-le-Noble est propriétaire depuis 1977 des bâtiments de l'ancienne gendarmerie de la rue Gambetta qui fût occupée par le SIRFAG qui sous-louait une partie des locaux à la Mission locale du Douaisis. Alors depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les compétences exercées par le SIRFAG ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Douaisis et les locaux ont été libérés par cet établissement public de coopération intercommunale à cette même date. Donc 1<sup>er</sup> janvier 2014 je n'étais pas encore Maire, donc nous pouvons parler effectivement de reliquat comme vous l'avez souligné tout à l'heure Madame BRIDOUX. Alors dans le cadre de sécurisation juridique qui est mené par les services pour gérer ces reliquats dont certains sont listés dans les 34 pages du rapport de la Chambre régionale des comptes qui portait sur l'exercice 2013, et là aussi qui est un reliquat puisque j'ai trouvé lors de mon arrivée, et qui n'avait été de façon très démocratique rendue public lors du débat des élections municipales. Donc le cadre de ce travail de sécurisation juridique mené par les services, il a été initié la rédaction du bail mais cette rédaction s'est heurtée à deux problématiques, à savoir la définition du montant du loyer, et la qualification juridique du bâtiment puisque rien n'avait été anticipé. Alors ce bâtiment relevait du domaine public, et il fallait donc avant de régulariser la situation de l'occupation par la Mission locale, procéder au déclassement du domaine public vers le domaine privé communal c'est donc ce que nous avons fait lors du Conseil municipal du 28 mai dernier c'eût été si facile s'il n'y avait que ce reliquat à gérer, mais il y en avait un autre derrière. C'est souvent les poupées russes dans les reliquats puisque pour procéder à ce déclassement nous avons été confrontés à une autre difficulté, à savoir l'absence de division cadastrale et le fait que l'ensemble du bâtiment de l'ancienne gendarmerie ainsi que le parking public qui est à l'arrière relevaient de la même parcelle cadastrale. Le Conseil municipal a donc du décider de procéder à une division cadastrale permettant d'identifier séparément l'ancienne gendarmerie et le parking situé à l'arrière. Parking public. Ce qui a été fait lors de la séance du 30 septembre 2015. Donc une fois ces étapes réalisées, la régularisation de la situation de la mission locale peut donc être envisagée et elle comprend deux volets. D'une part la rédaction et la signature d'un bail de locaux des locaux professionnels, ce qui relève de la délégation générale du Conseil municipal au Maire. Donc ça ne vous sera pas présenté. Et deuxième volet, la rédaction et la signature d'un protocole transactionnel pour les loyers exigibles pour l'occupation des locaux par la Mission locale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Donc nous avons opté pour la solution du protocole transactionnel et ce pour 3 motifs :

- Le principe de non rétroactivité des actes administratifs.
- Ensuite parce qu'il permet de se placer sur le terrain contentieux et de faire abstraction du chevauchement des qualifications juridiques du bâtiment dont je vous expliquais qu'elle nous avait bien occupé.
- Et enfin l'exigence des parties de concessions réciproques qui seront pour la Mission locale, le paiement des loyers et pour la ville la non réévaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et pour les deux parties le désistement de toutes éventuelles instances.

Alors ce protocole transactionnel prévoit le règlement par la mission locale de la somme totale de 10 212 euros qui correspond au 23 mois de loyer non réévalué, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 novembre 2015. Et ce protocole transactionnel prévoit comme je vous le disais précédemment, le désistement et l'impossibilité d'introduire un recours dans le cadre de ce litige. Donc, à ne pas confondre tout à l'heure en propos introductif je vous disais que nous avons loué le bâtiment du cyber centre à la Mission locale mais ce n'est pas le même. Le bâtiment du cyber centre c'est celui qui était à l'entrée de la rue de Douai et celui-là c'est celui qui est à l'ancienne gendarmerie rue Gambetta qui est occupée depuis de nombreuses années par la Mission locale mais sans titre avec la Commune de Sin-le-Noble. Donc ce n'est pas la même chose. Le projet de délibération vous propose d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel établi entre la commune de Sin-le-Noble et la Mission locale du Douaisis en vue de régler le contentieux naissant entre les parties. Dans l'article 2 de cette délibération on vous invite à prendre acte que la Mission locale du Douaisis s'engage par la signature du protocole à verser la somme de 10 212 euros correspondant aux 23 mois de loyers et l'article 3 vous demande de prendre note que le versement de cette somme se fera après émission d'un titre de recette. L'article 4 c'est la nature d'un protocole transactionnel donc les deux parties s'engagent à se désister de toutes éventuelles instances. Et l'article 5 vous demande de m'autoriser à signer tous les actes afférents à ce dossier, sachant que les recettes correspondantes seront créditées sur le budget 2015 en son chapitre 75 toujours pour la bonne information des conseillers municipaux et donc, la gestion la plus transparente et démocratique de la chose publique. Nous vous avons joint en copie le courrier que j'ai adressé le 23 octobre 2015 au Président de la Mission locale ainsi que le projet de protocole transactionnel que je signerai si vous m'en donnez l'autorisation.

Avez-vous des questions ou des remarques à formuler sur ce projet de délibération ? Donc je soumetts ce projet de délibération au vote.

Y a t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE Maire : Sachant que donc, nous avons eu un entretien téléphonique avec le Président de la Mission locale qui a donné son accord pour ce protocole. Il ne devrait donc pas y avoir de problème et ce sera un dossier de plus de solutionné. Je vous rappelle que lors du conseil. Pardon ? Oui excusez-moi, Madame POP.

Mme POP : Je veux juste signaler une petite erreur à la page 34, entre parenthèse après la somme de 10 212 euros... Il y a 12 212 euros entre parenthèse, juste corrigé.

M.LE MAIRE : Oui, tout à fait. Donc c'est la somme de 10 212 euros. Oui donc en chiffres c'est noté 10 212 euros et en lettre c'est noté 12 212 euros voilà. Donc c'est bien Madame POP a bien fait son travail et elle a bien lu, bravo, félicitations ! Donc on corrige le texte et on met bien 10 212 euros. Cette délibération est adoptée à l'unanimité en intégrant cette correction de forme qui a toute son importance et donc je me réjouis que ce dossier, qui nous occupe depuis pas mal de temps, soit soldé comme nous avons soldé lors du dernier Conseil municipal d'autres problèmes qui entraînaient notamment la création de taxes qui n'avait jamais été délibérées par le Conseil municipal. Et nous verrons dans le corps de l'ordre du jour



du Conseil qu'il y a d'autres petites modifications juridiques dans le cadre du travail de toilettage juridique sur lequel nous avons un gros reliquat.

6°) Signature de l'avenant de sortie à la convention du projet de rénovation urbaine des quartiers des Epis et de la Montée.

M.LE MAIRE : Point suivant à l'ordre du jour, donc la signature de l'avenant de sortie à la convention du projet de rénovation urbaine des quartiers des Epis et de la Montée. Donc c'est là aussi, un projet de délibération à vocation administrative, qui doit permettre, à la demande de l'ANRU (l'agence nationale de rénovation urbaine) d'ajuster le programme. Et ce faisant, de prendre acte des dernières modifications du programme et de procéder aux dernières possibilités d'ajustement des subventions octroyées par l'ANRU. Donc ce projet d'avenant joint constitue un document technique et dans le projet de délibération l'affectation spécifique des recettes et des dépenses n'est pas précisée car celles-ci seront ventilées selon les opérations. Alors, je vous propose, si vous le voulez de passer rapidement l'avenant de sortie plutôt que de travailler sur la note de synthèse. Peut être que l'on peut feuilleter ensemble le projet d'avenant de sortie. Donc ce projet d'avenant de sortie en page 3 et 4, procède à l'identification des parties signataires. Donc on peut noter si vous avez compté qu'il y a 11 parties signataires qui sont prévues. Au niveau de la page 5, donc c'est un rappel qui est effectué sur les modifications successives, la vie de cette convention, avec une convention initiale qui fut signée le 12 juillet 2010. Et un avenant n°1 qui fut signé le 19 novembre 2013. Donc on peut noter que entre la convention initiale de juillet 2010, la participation de la Ville s'élevait à 5 450 102 euros. Et qu'au niveau de 2013 sur l'avenant n°1 la participation de la Ville s'élevait désormais à 7 706 079 euros. Soit une évolution, si mes calculs sont bons, de 2 255 977 euros à charge de la Ville sur l'évolution de ce programme de rénovation urbaine. Donc 7 706 000 euros à charge de la Ville et donc une augmentation de 41,8% de la part à charge de la ville entre ces deux premières conventions qui datent de 2010 et de 2013. Au niveau de la page 6, donc l'article 4, qui est intitulé « objet de l'avenant de sortie », elle synthétise ce qui est détaillé dans la suite de l'avenant, à savoir la prolongation administrative de la convention au 31 décembre 2015. Ce qui, on le verra, tout à l'heure nous permettra des premiers acomptes jusqu'au 30 juin 2016 et des soldes jusqu'au 30 juin 2017. Ce qui est intéressant et important à signaler puisque ces dates d'acompte et de solde permettent d'être cohérent avec l'avancement des dernières opérations en cours ou à réaliser. Donc l'objet de l'avenant prend en compte également les économies qui sont constatées au niveau des différents familles, notamment la famille 2 de « création de logement sociaux », la famille 8 « aménagement » et la famille 11 « intervention sur l'habitat privé ». L'objet de l'avenant reprend aussi un redéploiement d'économie sur les familles 1 « démolition de logement sociaux », familles 8 « aménagement et famille » 11 « intervention sur l'habitat privé ». Une actualisation du plan de financement et du calendrier au niveau de la famille 9 donc la famille 9 c'est « équipements et locaux associatifs » et ça concerne donc la réhabilitation de Matisse. Mais sans incidence majeure puisqu'il n'y a pas de subvention ANRU sur cette opération. Donc effectivement entre les deux évènements il y a eu une fois une part à charge de la ville qui a été augmentée de 2 255 000 euros mais la réhabilitation de Matisse ne bénéficie plus de financement ANRU et donc il faudra là aussi ajouter la contribution à charge de la Ville. Voilà, et enfin donc, cet article 4 objet de l'avenant de sortie, précise également l'abandon de l'opération du bâtiment O qui lui fait partie de la famille 11. Au niveau de la page 7, donc ça concerne des modifications de l'opération des Salamandres puisque sur ce projet de réhabilitation démolition résidentialisation, vous le savez sans doute, PARTENORD a connu une difficulté majeure qui est liée à la présence importante d'amiante et en corolaire en plus, un renforcement des contraintes liées au désamiantage, il y a à la fois plus d'amiante et c'est plus compliqué de procéder de désamiantage puisqu'il y a un renforcement des règles en la matière. Donc la combinaison de ces deux facteurs a engendré une hausse importante du coût de l'opération et pour rappel donc dans l'avenant n°1, PARTENORD avait obtenu un amendement exceptionnel de 800 000 euros qui été fléché sur la réhabilitation et sachant juste pour information que le coût de la réhabilitation était pour passer de 4 173 800 euros à

8 234 543 euros TTC, lié à la présence d'amiante plus importante et au coût plus important du désamiantage, et que PARTENORD finance 5 741 253 euros sur fonds propres. Donc ici dans cet avenant de sortie on vient aider l'opération de démolition cette fois dans la limite des économies qui ont été redéployées sur la maquette financière à savoir 62 733 euros c'est les tableaux initiaux, ligne modifiée. Et PARTENORD a accepté de poursuivre l'opération et de prendre à sa charge sur fonds propres une dépense supplémentaire de 860 000 euros. Je vous laisse faire les calculs entre les lignes initiales et les lignes modifiées. Au niveau de la page 8, donc ici il s'agit simplement d'une régularisation car cette économie n'était pas identifiée dans l'avenant 1 de juillet 2013. Et NOREVIE mais comme NOREVIE qui est l'opérateur au niveau de la Montée résidence Jules Ferry NOREVIE a saisi son dossier avant la validation définitive de l'avenant et donc cette économie est perdue dès l'avenant n°1. Puisque vous savez, pour expliquer rapidement, il y a un projet initial et qu'après les projets bien évidemment vivent et il y a des opérations qui coûtent plus chères, d'autres moins chères, et qu'il peut être possible dans des règles bien compliquées, établies par l'agence de rénovation urbaine de procéder à des redéploiements, parfois c'est possible, parfois c'est pas possible, il y a des règles de pourcentage, il faut que ce soit dans les familles, il y a des respect de délais. Ici NOREVIE avait saisi son dossier avant la validation de l'avenant et donc cette économie est perdue dès l'avenant n°1. Mais ici il s'agit essentiellement de décrire cette modification du tableau financier pour permettre la mise en cohérence entre les textes et le tableau. Donc c'est purement administratif et ça concerne NOREVIE. Page 9 et page 10, il s'agit d'identifier 31 442 euros d'économie sur des opérations de construction de logements sociaux qui sont déjà finies. Alors 8013 euros au niveau du lot RF, 6461 euros au niveau de la Montée, 540 euros au niveau du lot RAPLAI et 17 128 euros au niveau du lot RA 9+. Donc je vous disais que c'était très technique donc tout ça ce sont des opérations qui concernent NOREVIE ou PARTENORD. Au niveau de la page 11, donc cette page présente un tableau de synthèse qui rappelle les objectifs globaux de reconstitution de l'offre de logements sociaux, donc au total c'était un nombre de 169, dont sur site 45 et hors site 124. Au niveau de la page 12, qui elle concerne une modification afin de prendre en compte l'économie qui est constatée sur cette opération au niveau des Couronnes, donc là rien de particulier. Vous voyez entre les lignes initiales et les lignes modifiées, donc ça concerne NOREVIE. Donc avec la prise en charge d'une économie sur cette opération relative aux Couronnes. Page 13, donc ici il s'agit du fameux dossier du bâtiment O qui là aussi est un reliquat particulièrement complexe à gérer. Et donc, l'avenant de sortie acte de l'abandon de cette opération dans cette convention faute de pouvoir la réaliser dans le calendrier qui était imparti. Pour la petite histoire, c'est une copropriété entre NOREVIE et une SCI Luxembourgeoise qui est encore propriétaire de 5 appartements si mes souvenirs sont bons. Et entre les deux le dialogue était rompu. On a réussi à les mettre autour de la table, ce qui n'avait jamais été fait, mais aujourd'hui il y avait tellement de retard pris sur ce dossier qu'il est impossible de sortir dans les délais sachant que de toute façon nous ne sommes pas encore parvenus à un accord entre NOREVIE ET LA SCI Luxembourgeoise qui est propriétaire de 5 appartements dans cette co-propriété. Donc l'avenant de sortie acte donc l'abandon de cette opération et le corolaire de cet abandon de l'opération c'est la perte définitive de la subvention puisque l'opération est abandonnée. C'est une règle, la subvention qui était destinée au financement de ce projet du bâtiment O est perdue donc elle était au profit de NOREVIE. Au niveau de la page 14, sur les opérations Epis accessions sociales, donc l'objectif de cet article est de faire bénéficier ces opérations d'accessions sociales d'un redéploiement d'économie afin de pouvoir arriver à des opérations d'accessions sociales à un prix compétitif dans un contexte économique difficile et avec une concurrence forte d'autres projets. C'est vrai que les projets d'accession sociale sont un peu difficiles à mettre en œuvre actuellement puisque la conjoncture économique n'est pas très bonne et il n'y a pas besoin d'aller lire Mandela pour le savoir, et que ceux qui étaient les cibles prioritaires de ces projets ont du mal à y aller et lorsqu'elles peuvent y aller il y a une pléthore de projet d'accession sociales pas très loin qui concurrencent ces projets. Donc ici afin de donner un coup de pouce à ces opérations d'accession sociale au niveau des Epis, donc l'avenant de sortie intègre donc un abondement supplémentaire de 5000 euros et ce qui fait passer la subvention initiale de 10 000 euros à 15 000 euros par logement afin de donner un coup de pouce à ces opération et de

permettre qu'elles se réalisent. Mais même avec 15 000 euros ce n'est pas très facile pour ce qui sont en charge de ces dossiers. Page 15, donc cette page vous parle de valorisation foncière. Donc c'est un mécanisme bien complexe qui nous demande de calculer de la valorisation foncière sur des opérations qui permettent de dégager des lots à construire. Donc la vente du foncier viabilisé génère une recette ultérieure et il y a une attention particulière qui est portée pour éviter dans le montage des opérations de bénéficier d'un côté de subventions qui valorisent le foncier et qui permettent donc une recette complémentaire lorsque ce foncier sera vendu. Donc il y a un travail de valorisation foncière c'est-à-dire qu'à chaque fois que l'on demande une estimation ou que l'on actualise les avenants on demande une estimation du service des domaines. Or vous savez que les prix ont plutôt tendance à augmenter à chaque fois que l'on demande une estimation au service des domaines, la valorisation foncière augmente et donc la subvention diminue, donc c'est ce qui est acté ici, et ça concerne la commune de . Page 16, c'est pour acter au niveau de la phase deux des aménagements, donc un petit redéploiement de 6368 euros en faveur de cette opération donc c'est un petit redéploiement puisque comme je vous le disais tout à l'heure les financements de la rénovation urbaine sont très cadrés, et qu'il y a des règles qui s'appliquent et que là on ne pouvait pas aller au-delà de ces règles de financement ANRU. Donc un petit redéploiement de 6368 euros. Page suivante, donc la page n°17 donc qui concerne les financements de la Région et qui acte que toutes les subventions de la région sont engagées, tout est acté. Et ensuite on vous parle en l'article 5.2 de la foncière logement, donc là aussi on peut en parler car ça a pu un moment faire l'objet de débat. Donc la foncière logement s'est effectivement désengagée d'un bon nombre de projet de renouvellement urbain mais elle a reconfirmé son engagement à Sin-le-Noble. Mais le site qui est dédié à la foncière couvre une partie des Salamandres démolies ainsi que du foncier qui appartient à la Ville et que la ville réalise des aménagements qui permettent la desserte de ce lot. Donc je vous invite à la page 19, et l'article 5.3 qui est un article classique et qui est relatif à l'échéancier de réalisation du projet mais voilà, c'est un texte type qui figure dans les conventions, dans les avenants de sortie. Et le détail de ces dates est de toute façon fourni page 23. On y reviendra à cette occasion. Page 20, là aussi l'article 5.4 sur le plan de financement des opérations financées par l'ANRU. Là aussi un texte totalement classique à volet purement administratif qui reprend la synthèse du montant de l'avenant et des redéploiements. Au niveau de la page 21, des opérations du projet que l'on appelle hors programme donc il y en a deux, la première qui est la réalisation du site propre du SMTD. C'est une opération qui est indépendante de la Ville sur laquelle on travaillera avec le SMTD. Et enfin, qui n'est pas indépendant mais en tout cas ce n'est pas nous qui la gérons en directe on est très dépendant, Et ensuite, le point 2, le raccordement de l'axe structurant la RD 643, donc là juste une information pour vous dire que nous travaillons avec les partenaires intéressés notamment le Conseil départemental et la CAD. Donc page 22, qui reprend donc les mesures d'insertion par l'économique et l'emploi des habitants, donc avec la modification qui prend acte des évolutions en terme de nombre d'heures travaillées, les nombres d'heures à réaliser et le taux de réalisation d'insertion. Donc vous le voyez, c'était juste au-dessus du tableau c'est marqué : «Il est réparti par maître d'ouvrage à la station suivante et présente les niveaux d'avancements suivants ». Donc c'était celui de janvier 2015. On m'a donné les chiffres un peu plus récent, donc à ce jour, les heures d'insertions réalisées au total pour la ville de Sin-le-Noble c'est 9770 heures, on était 9209 heures au mois de janvier. PARTENORD lui a largement dépassé son objectif puisqu'il était de 16821 et PARTENORD est à ce jour à 22 611 heures. Et NOREVIE lui est désormais à 10 480 heures donc sur ses dispositifs d'insertion par l'économique et l'emploi des habitants et sur lequel nous travaillons en partenariat avec le PLI. Donc au niveau de l'article 5.7 toujours page 22, il s'agit là comme pour les articles restants des pages 22, 23, 24 et 25 donc des textes classiques, des articles types. Notamment peut être faire deux précisions sur ces pages, au niveau de la page 23, s'arrêter un peu parce que c'est un des points intéressants de cet avenant de sortie, qui est donc les dates limites de clôture des engagements contractuels de la convention pluriannuelle. Je vous en ai parlais tout à l'heure dans le premier article sur l'objet de l'avenant de sortie. Donc effectivement il est intéressant de noter, c'est un point particulièrement important pour notre projet, puisque ce report des dates nous permet donc de coïncider avec l'avancement de nos dernières opérations. On en avait parlé ici

dans le cadre de rapport d'orientation budgétaire, le budget primitif mais également le compte administratif 2014 puisque j'avais notamment noté que nous avons eu un gros reliquat au niveau de la rénovation urbaine puisqu'on pourra ressortir, on aura prochainement le rapport d'orientation budgétaire. Puisque sur les dossiers qui étaient sous maîtrise d'ouvrage ville on avait quand même un taux d'avancement des dossiers qui étaient proches de 0 ou pas très loin. Et que c'est nous qui avons donc eu le reliquat de financer les quelques millions d'euros à charge de la ville sachant que la rénovation urbaine avait essentiellement pour ne pas dire totalement parce que ça serait faux parce que 99.99% ce n'est pas totalement, mais était bien avancée et quand c'était des maîtrises d'ouvrage NOREVIE ou PARTENORD. En tout cas tout ce qui était maîtrise d'ouvrage ville, c'est vrai que les reliquats étaient particulièrement importants. Et que nous avons donc eu à financer pour commencer le groupe scolaire, et que nous continuerons l'année prochaine avec l'axe structurant et avec la réhabilitation de Matisse pour ne citer que ces exemples là. Peut être qu'il serait intéressant que l'on montre bien le reliquat que l'on a trouvé de dette sur la rénovation urbaine que nous avons donc du financer en 2014 en 2015 et que nous financerons encore en 2016 et 2017. C'est dans le rapport d'orientation budgétaire, nous avons déjà parlé mais bon c'est toujours bien de rappeler les choses de temps en temps. Voilà et puis dernière précision, donc au niveau de la page 24, juste rappeler que nous sommes effectivement en avenant National. Voilà ce que j'avais à vous dire sur cet avenant dont je vous répète c'est un projet de délibération à vocation administrative et qui permet d'ajuster le programme entre l'avenant initial, l'avenant modificatif de 2013 et de prendre en compte les dernières modifications du programme. Donc le projet de délibération pages 45 et 46 vous demande d'approuver les termes de cet avenant de sortie à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine du quartier des Epis et de la Montée et de m'autoriser à signer cet avenant et tout document s'y rattachant et précise que les dépenses seront prélevées, mais là c'est une formule classique sur les crédits inscrits au budget communal et que les subventions à percevoir seront inscrites en recettes en pièce jointe vous trouverez là aussi, dans un souci de démocratie, de transparence copie du courrier de l'agence nationale de rénovation urbaine qui nous confirme son accord pour la mise en signature de l'avenant de clôture de la convention de rénovation urbaine dans la version transmise au service le 30 septembre dernier accompagné du tableau financier validé dans Agora ; Donc c'est cet avenant que nous vous proposons aujourd'hui. Donc tout le monde est d'accord pour adopter cet avenant ? Madame LEGRAND ?

Mme LEGRAND : En fait quand vous parlez à l'article 5.5, il est noté par ailleurs le quartier des Epis à Sin-le-Noble étant retenu dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024, la question du raccordement définitif pourra être traité dans ce contexte. Est-ce qu'il n'y a pas moyen d'y intégrer la rénovation de Matisse ?

M.LE MAIRE : Nous avons déjà une dotation de développement urbain qui finance une partie et là aussi c'est un reliquat puisque je vous avais expliqué lors d'un précédent Conseil municipal que malheureusement en termes de reliquat il y avait deux choses, c'est-à-dire que beaucoup de dossiers étaient en attente, il y avait effectivement beaucoup de dossiers sur la rénovation urbaine à commencer par le groupe scolaire à financer et à rénover mais il y a également des dossiers sur la salle Carnot, il y a des dossiers sur la salle Matisse, il y en avait d'autres que nous devons terminer puisque rien n'avait été engagé. Malheureusement ces dossiers nous allons chercher depuis que nous sommes élus, des DDU (dotation de développement urbain), ou des DPV (dotation de politique de la ville) avec des taux de financement à 80%. Malheureusement, dans le reliquat les dossiers qui nous reste sont des financements qui sont à 50 il y en a même à 5% sur le groupe scolaire. Donc on a aucun dossier à 80% si mes souvenirs sont bons, dans le reliquat de dossiers à gérer, donc on a déjà un financement sur Matisse et de toute façon il nous faut vite avancer sur Matisse parce qu'il va falloir que l'on libère Anne Frank et démolir Anne Frank. Alors sur le NPRU (le nouveau plan de renouvellement urbain) il est prévu, mais nous sommes qu'aux

prémices et nous ne sommes pas à l'étude de préfiguration. Mais ce qui serait souhaitable ça serait de regarder de terminer ce qui n'a pas été possible de faire sur différentes opérations au titre de cette ANRU on peut penser à PARTENORD et NOREVIE. On réfléchit à voir si l'on peut intégrer les Alexia 1,2 et 3. Et c'est surtout le bâtiment O, qu'on a essayé de ne pas laisser comme ça, il est un reliquat bien compliqué. J'aurai aimé trouver dans le bâtiment O des habitants heureux d'y habiter. Pour l'instant on y trouve des rats et puis des squatteurs ou des gros problèmes d'insalubrité et d'hygiène. Et puis c'est une verrue esthétique. On a pour projet de transférer dans ce NPRU le bâtiment, mais je pense qu'il n'est pas possible de réintégrer Matisse sauf à perdre du temps. Donc aujourd'hui on a une DDU, on a commencé le travail parce qu'il faut que le centre social intègre au plus vite des locaux dignes de ce nom, premièrement, et on est tenu par le calendrier de consommation de la DDU puisque ce sont des anciennes subventions qui n'ont pas été consommées. Juste à titre d'info on vient de solder un dossier GIRZOM qui date de 2004. Donc on vient de le solder. On en parlera sans doute au moment du compte administratif 2015, on pourra en parler, en tout cas on vient de solder ce dossier GIRZOM qui était en stand-by depuis 2004. Donc là il nous faut avancer puisque vous savez bien que l'on est bien sur des opérations à tiroirs, des jeux de dominos, il faut qu'on libère du foncier, il faut qu'on libère des espaces pour continuer le travail. Donc on a besoin de libérer vite, de libérer le foncier d'Anne Frank pour démolir et puis surtout, les habitants du quartier, je pense, ont besoin d'un vrai centre social qui puisse les accueillir dans de bonnes conditions et qui puissent permettre la tenue d'activités qualitatives dans de bonnes conditions là aussi. Donc ce n'est pas lancé à la cantonade. Madame BRIDOUX parlait tout à l'heure que nous avons lancé des choses à la cantonade. Donc je vous renvoie certaines choses qui ont pu être lancées à la cantonade sur notre supposé caractère anti-social lors des élections, donc vous voyez nous nous attelons à ce projet. Il y a des gens qui fanfaronnent sur du social, et on n'a pas vu beaucoup de choses sortir à ce niveau. On a rien lancé à la cantonade mais en tout cas on a lancé le projet de la rénovation de la salle Carnot qui est en cours. Et on est en train de travailler sur le projet de rénovation de la réhabilitation de Matisse pour être un beau cadre d'accueil aux activités du centre social. Donc il y a des choses que certains lancent à la cantonade et puis il y en a qui lancent des projets et qui les réalisent.

Mme BRIDOUX : [...inaudible] Si vous parlez depuis 2004, nous n'étions pas aux affaires, vous le savez.

M.LE MAIRE : Oui, oui mais enfin depuis 2004, ça veut dire 2008. Si nous on a réussi à solder ce dossier en moins de 18 mois je pense qu'en 6 ans vous auriez pu peut être faire aussi un peu quelque chose. Donc ce n'est pas depuis 2004, c'est que l'on peut toujours dire que c'est avant, mais bon.

J'espère que les prochains Conseils municipaux seront plus constructifs et que l'on mettra les habitants de Sin-le-Noble au cœur de notre réflexion.

Alors je vous propose de voter cette délibération dont je vous ai fait lecture. Y a t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Non !

Donc cette délibération validant l'avenant de sortie de la rénovation urbaine est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 7°)- Budget supplémentaire 2015

M.LE MAIRE : Donc nous passons page 49 qui est donc le budget supplémentaire de l'année 2015. Donc, comme vous le savez, le budget primitif a été adopté par le Conseil municipal lors d'un de ses séances de travail et ce, avant que le compte administratif n'ait été examiné au sein du Conseil municipal, lors de sa séance du 28 mai 2015.

Donc lors de cette séance de mai 2015, le Conseil municipal a voté l'affectation des résultats de l'année 2014 à savoir 1 313 782 euros et 88 centimes en excédent de fonctionnement capitalisé, 1 814 485 euros et 88 centimes de déficit d'investissement.

Serait-ce encore un reliquat d'avant notre arrivée ? Semble t-il que oui ! Donc je note bien déficit d'investissement de 1 814 485 euros et 88 centimes. Et un excédent de fonctionnement reporté de 828 236 euros et 77 centimes. Donc il y avait également des restes à réaliser de l'exercice 2014 qui apparaissent. Donc à hauteur de 1 662 694 euros pour les dépenses et 2 163 400 euros au titre des recettes. Donc il convient d'intégrer ce résultat au budget supplémentaire 2015. Donc nous inscrivons le résultat de fonctionnement reporté est inscrit au chapitre 2, chapitre 02 en recette. Donc 828 236 euros et 77 centimes et il permet un abondement de 400 000 euros au niveau des frais de personnel. Tout le monde connaît, c'est le chapitre 012. Il permet également un abondement de 42 500 au niveau du chapitre 65 les autres charges de gestion courante. Et il permet un virement à la section d'investissement de 385 736 euros et 77 centimes Très rapidement peut être commenté ces abondements au niveau du chapitre 12 et du chapitre 65. Donc au niveau du chapitre 12, les charges de personnel, j'avais expliqué que nous avons volontairement contraint dans le budget primitif, ce chapitre 12 des frais personnels pour lequel la Chambre régionale des comptes nous fait remarquer qu'il est une dépense de l'ordre de 66% de notre budget et donc qui est une contrainte. Afin d'envoyer un signal, nous avons volontairement visé juste, sachant que nous avons à reprendre les résultats de l'exercice antérieur dans le cadre de ce budget supplémentaire.

Alors, ces 400 000 euros, je sais que ça va plaire à Madame LEGRAND alors je ne résiste pas, je vous rappelle la réforme de la catégorie C. Je vous rappelle, les rythmes scolaires et après deux choses tout à fait classiques, les avancements de carrière dont nous verrons une délibération ensuite. La GVT, et d'autres projets, « l'Orchestre pour tous », des renforts au niveau des services techniques parce que nous portons une ambition d'un service de qualité. Voilà, et l'abondement de 42 500 euros, là aussi, une réponse à ceux qui lors de la campagne avaient lancé à la cantonade que nous couperions dans les dépenses sociales, puisqu'il est destiné *a priori* à abonder en ressources supplémentaires, la subvention du CCAS. Alors pour différentes raisons, vous le savez, nous avons un car séniors au CCAS qui a été victime d'un grave accident, dont nous ne sommes pas responsables. C'est une moto qui est rentrée dans le car senior qui est désormais inutilisable. Il nous faut donc racheter un car senior d'une valeur environ de 15 000 euros, nous serons remboursés par l'assurance, mais avant d'avoir les fonds de l'assurance, nous alors faire l'avance de fonds. Et là aussi, un nous faisons l'avance de fonds, deux il aurait été possible de se dire tient on touche 15 000 euros de l'assurance on va essayer de trouver un truc à 8 ou 10 000, non, donc j'ai demandé à ce que l'on rachète au centime près enfin à peu près, la même somme donc pour 15 000 euros, la valeur à laquelle l'assurance nous a estimé le car senior, nous rachèterons un véhicule de l'ordre de 15 000 euros, vous voyez. Et ensuite d'autres raisons au niveau du CCAS. Il est également discuté souvent ici du reliquat en matière de problématique informatique, puisque je vous rappelle que j'avais fait un petit travail statistique sur le parc informatique et que 70% de notre parc informatique- donc le reliquat- que nous avons trouvé au niveau de l'équipement informatique, 70 % des ordinateurs de la collectivité est antérieur à 2007. Donc aujourd'hui il nous faut bien, et qu'il y a encore des ordinateurs qui datent de 2002, 2003, 2004. Donc, je ne vous explique pas les difficultés pour se connecter à internet ou ouvrir des fichiers avec des logiciels qui n'existaient pas à l'époque, ou alors il faut être très patient. Donc, nous avons changé je pense, tous les ordinateurs du CCAS, Isabelle c'est ça ? Je pense que ça fait une quinzaine de postes que nous avons changés. Nous changeons également le logiciel afin d'améliorer le service à la population, ce qui engendre un besoin de formation très important. Et puis après nous avons également fait un peu d'acquisition de mobilier de bureau puisque pour bien accueillir la population et permettre aux agents de bien travailler parfois, il faut savoir dépenser, il faut savoir investir, pour regagner derrière, ça aide parfois. C'est sur que lorsque l'on est en capacité de financement négative comme le signalait la Chambre régionale

des comptes dans son rapport, c'est-à-dire que les recettes de fonctionnement n'arrivent même pas à couvrir les dépenses de fonctionnement, plus le remboursement des emprunts et les intérêts des emprunts. C'est à dire qu'il faut réemprunter pour rembourser les emprunts. C'est vrai que l'on ne peut pas dégager des marges d'investissement, donc du coup on ne fait pas les dépenses d'ANRU, on les reporte et après on n'achète pas d'ordinateur, on n'achète pas de mobilier de bureau. Donc ça c'est le reliquat de dépenses c'est ce que j'appelle de façon traditionnelle, les dettes hors bilan. Effectivement ce n'est pas dans le bilan, mais c'est 1 millions d'euros pour la téléphonie, c'est 56 millions pour les voiries et vous connaissez tous les autres chiffres par cœur désormais. Et on peut y rajouter les 5 millions pour la mise en accessibilité de nos bâtiments publics. Donc voilà les 42 500 euros qui sont expliqués pour les charges de gestion courante. Et donc une subvention, un complément de subvention au CCAS est dedans également, la relance du dispositif de réussite éducative qui est porté juridiquement par le CCAS qui a embauché quelqu'un. Et donc la ville ne laisse pas supporter cette dépense au CCAS, et donc abonde à hauteur des dépenses engendrées par la mise en place de ce dispositif de réussite éducative. Au niveau de la section d'investissement donc l'inscription de ses virements de la section d'investissement de 385 736 euros et 77 centimes. Ajouté à l'excédent de fonctionnement capitalisé de 1 313 782 euros et 88 centimes. Ainsi que la reprise des restes à réaliser de l'exercice précédent de 2163 400 euros. Nous donne donc un total de recette de 3 862 919 euros et 65 centimes. Donc ces 3 862 919 euros et 65 centimes nous permettent de financer des dépenses d'investissement qui sont inscrites à la hauteur de ce chiffre. Elles se décomposent donc en la reprise de ce que je disais tout à l'heure. Donc il y a une reprise d'un déficit d'investissement de 1 814 485 euros et 88 centimes de reste à réaliser de l'exercice précédent pour 1 662 697 euros et un abondement de 275 736 euros 77 centimes au chapitre 21 des immobilisations corporelles. Et de 110 000 euros au niveau du chapitre 23, immobilisations en cours. Donc peut être quelques éléments d'informations sur ces inscriptions au chapitre 21 et chapitre 23. Donc au niveau du chapitre 21, immobilisations corporelles nous avons là aussi un reliquat, puisque nous avons beaucoup de matériel qui casse au niveau de la restauration scolaire. Et là, peut être que certains pouvaient prendre le risque, en tout cas je ne le souhaite pas, donc nous procédons à des changements importants sur toute la chaîne du froid au niveau de la restauration scolaire. Et nous, je l'ai déjà dit également dans le débat d'orientation budgétaire, je pense qu'il est intéressant de procéder à des investissements de productivité, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous sortons de l'argent afin de le récupérer en fonctionnement. Nous avons déjà acheté j'en ai parlé ici, la nacelle pour le service électrique, que nous avons acheté de mémoire 15 000 euros. Or juste pour poser les illuminations de Noël chaque année la ville louait une nacelle de 18 000 euros. Donc voilà juste pour les illuminations de Noël. Sachant qu'il y avait parfois des locations de nacelle pour le fleurissement aérien, pour différentes interventions sur des toitures, sur des chéneaux et que donc aujourd'hui, sur une année nous rentabilisons, ces investissements. Donc aujourd'hui nous travaillons à inscrire des dépenses d'investissement, qui sont des investissements de productivité qui nous permettront de dégager une capacité d'auto financement qui n'était pas présente dans les comptes de la commune au niveau du fonctionnement dans les années précédentes et qui nous permettront donc de dégager chaque année, parce que là aujourd'hui on dépense 15 000 euros pour une nacelle et chaque année en fonctionnement on va gagner 15 000 euros de location. C'est ce que l'on fait sur du passage en LED, dans les salles de sport, sur par exemple l'achat de véhicules. C'est vrai que j'avais parlé ici du reliquat de la Laguna à 34 000 euros, pour le Maire et de la C3 Picasso à 30 000 euros pour le DGS que nous avons bien sur rendues puisque ça coûtait une fortune en location mensuelle et à la place nous avons achetés par exemple des C1 à 5000 euros qui vont permettre de rendre des C3 qu'on loue 300, 400 euros par mois et que, donc en une année, on rentabilisera. Ça s'inscrit dans le même plan de marche de réalisation d'investissement de productivité qui nous permettra des retours sur investissements en fonctionnement par contre. Et au niveau des immobilisations en cours c'est notamment au niveau de la Salle Carnot puisque je vous ai dit, j'ai relancé le projet qui était au fond des cartons et ce, au plus grand désarroi à l'époque du club de tennis de table, et désormais à la plus grande satisfaction du club de tennis

de table. Voilà les quelques éclairages que je pouvais porter à votre attention au niveau de ce budget supplémentaire.

Avez-vous des questions ? Des remarques ? Ou pouvons nous passer à l'adoption hypothétique de cette délibération visant à adopter le budget supplémentaire 2015 dont je viens de vous faire lecture. Et qui vous rappelle à l'article 2 que le présent budget supplémentaire est voté après le vote du compte administratif de l'exercice 2014 et vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Non ! Donc cette délibération sur le budget supplémentaire est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **IV/ SPORTS**

##### **8°)- Versement d'une subvention de démarrage à l'association « SAUVE QUI PEUT »**

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à la délégation des sports dont le rapporteur sera Patrick ALLARD et là aussi on peut de nouveau se réjouir de la création d'une nouvelle association sportive cette fois ci. Et puis surtout on peut se réjouir de l'objet des deux associations qui sont nées, qui sont des associations particulièrement altruistes. Puisque après « ENTRAIDE », tout à l'heure dont Marie Josée DELATTRE nous a fait état de l'objet social qui était altruiste, nous avons là aussi, une association sportive qui se veut très ouverte puisqu'elle veut travailler sur le sauvetage et le secourisme en milieu aquatique et je laisse Patrick ALLARD présenter ce projet de délibération.

M.ALLARD : Bonsoir à toutes et à tous, l'association « SAUVE QUI PEUT », nouvellement créée, a plusieurs buts. D'une part, de permettre le perfectionnement à la natation dans la continuité de l'action de l'école de natation qui s'adresse, elle, aux 6-11 ans. D'autre part, elle formera aux pratiques du secourisme et du sauvetage. Et enfin, elle permettra aux jeunes Sinois possédant des aptitudes, de se former au brevet de surveillant de baignade appelé le BSB ainsi qu'au brevet national de sécurité de sauvetage aquatique plus connu sous le sigle de BNSSA. Des diplômés qui revêtent un réel intérêt pour la recherche d'emploi. SAUVE QUI PEUT une bien belle initiative !

M.LE MAIRE : Merci, avez-vous des questions sur ce projet de délibération classique, subvention de démarrage 80 euros et en pièce jointe, le courrier de la présidente de l'association Madame WIBAUT Marie, qui nous sollicite pour cette subvention qui a reçu un avis unanime lors de la commission n°2.

Des questions ? Des remarques ? Non !

Donc je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Donc délibération votée à l'unanimité et subvention de 80 euros octroyée à SAUVE QUI PEUT.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

##### **9°) Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « BOUGER POUR SA SANTE » pour la création d'une nouvelle activité « Marche Nordique »**

M.LE MAIRE : Une délibération cette fois ci pour une subvention exceptionnelle à l'association BOUGER POUR SA SANTE et Patrick ALLARD va vous la présenter.

M.ALLARD : L'association BOUGER POUR SA SANTE qui porte bien son nom, souhaite élargir son champ d'activité dans le cadre du sport santé et créer une nouvelle pratique dite de marche nordique. Pour se



faire, elle envisage d'acquérir 20 paires de bâtons de marches nordiques qui permettront aux adhérents de s'initier avant d'acquérir eux même leurs propres bâtons. Je vous rappelle que l'association compte plus de 300 adhérents dont 24 % de Sinois.

M.LE MAIRE : Délibération qui vous propose donc d'autoriser le versement de cette subvention exceptionnelle de 150 euros avec une inscription de cette dépense à l'article 67 48 et de m'autoriser à accomplir toutes les démarches y afférentes. Des questions ? Des remarques ?

Donc je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Donc délibération adoptée à l'unanimité, merci beaucoup pour eux.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Juste pour votre information nous allons faire passer dans les rangs, deux pochettes, une pour le budget supplémentaire et une pour les registres. Donc je vous demanderai de bien vouloir signer et de faire signer et de nous le retourner à l'issue. Merci beaucoup.

#### **V/ RESSOURCES HUMAINES**

##### 10°) Modification du tableau des effectifs – Création de 9 postes d'avancement de grade

M.LE MAIRE : Donc la délégation suivante, relative aux ressources humaines dont je suis le rapporteur. Et donc une première délibération page 69, sur la modification du tableau des effectifs et la création de 9 postes d'avancement de grade. Donc là un projet de délibération qui est tout à fait classique. Comme vous l'indique la note de synthèse, et qui vise à permettre la montée en compétence des agents par la poursuite de nouvelles missions ou la valorisation de leur montée en compétence. Donc chaque année, vous le savez l'autorité territoriale étudie les possibilités d'avancement des agents titulaires qu'elle souhaite promouvoir. Et après décision des avancements de grade, ces tableaux d'avancement sont établis et transmis pour avis à la CAP (commission administrative paritaire du centre de gestion) avant nomination. Alors, on vous fait rappel d'un article 34 de la loi du 26 janvier 84, que nous connaissons tous par cœur parce que nous y avons droit à chaque Conseil municipal et qui précise que « la création des emplois de la collectivité est de la compétence de l'assemblée délibérante ». Il vous est donc proposé de décider de modifier le tableau des effectifs et ce à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015 par la création des postes correspondants aux nouveaux grades et par effet miroir la suppression des postes précédemment occupés par les agents. Donc vous avez le détail de la création et de la suppression page 72. Donc vous voyez, on décide de créer un poste de technicien principal de deuxième classe à temps complet, et on supprime le poste de technicien à temps complet qui était précédemment occupé par l'agent. On crée un poste d'éducateur sportif principal première classe à temps complet et on supprime celui d'éducateur sportif principal deuxième classe. On crée un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet et on supprime le poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet. On crée un poste d'assistante d'enseignement artistique première classe et on supprime celui de deuxième classe. On crée deux postes d'agent administratif principal de deuxième classe et on supprime les deux postes d'agent administratif de première classe. On crée un poste d'auxiliaire de puériculture principal de deuxième classe, on supprime celui de première classe. Et on crée un poste d'agent spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles à temps complet et on supprime celui de première classe. Et l'article 3 vous rappelle comme d'habitude que « ces dépenses sont inscrites au budget de la commune au chapitre 012 ».

Avez-vous des questions ? Ou des remarques ? Sachant que ce projet de délibération a recueilli l'avis unanime de la commission n°1 compétente pour examiner ce projet de délibération.

Des questions ? Des remarques ?

Donc je vous propose l'adoption de cette délibération. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Donc ce projet de délibération est adopté à l'unanimité.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 11°) Création de 6 emplois non permanents à temps non complet

M.LE MAIRE : Je vous propose de passer au projet de délibération suivant qui est celui de la page 75 et qui est la création de 6 emplois non permanents à temps complet. Puisque c'est marqué à temps non complet mais je pense que c'est à temps complet. Dans le book c'est marqué non complet mais je pense que c'est complet.

Donc avec un recrutement de contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Alors l'éclairage de ce projet de délibération, je l'ai déjà exprimé ici à de nombreuses reprises. Je compte beaucoup sur les ressources humaines de la Commune pour participer à son redressement, que ce soit la population qui a choisi de nous élire nous qui avons me semble t-il dit la vérité sur la situation catastrophique de la commune, que ce soit les associations, dont nous voyons, conseil, après conseil et weekend après weekend la qualité de l'investissement des bénévoles du monde associatif au niveau de notre commune. Et bien évidemment, les ressources humaines de la collectivité, à savoir nos employés communaux. Donc, nous sollicitons extrêmement ces agents de la collectivité dans le double combat que nous menons à la fois pour améliorer et augmenter la qualité du service public à la population d'une part mais aussi dans la recherche d'économie d'autre part. Ce qui nous pousse à éviter au maximum le recours à l'externalisation. Donc on l'a déjà dit ici, on évite d'acheter des [...] blancs à 4 ou 5000 euros mais il n'y a pas que ça on évite aussi l'externalisation, je vous prenez tout à l'heure l'exemple de la nacelle. Alors des exemples j'en ai déjà cité pas mal, c'est l'exemple de la nacelle tout à l'heure. Je vous ai déjà parlé du car senior que nous utilisons puisque tous les jeudis il y avait un bus qui était payé par la ville pour conduire une dizaine de personne au club du troisième âge, le coût était de 6500 euros. Nous avons un car seniors, désormais ce sont les agents de la collectivité qui ramassent les personnes âgées et les conduisent au niveau de leurs activités du jeudi après midi. Ce qui nous fait gagner 6500 euros. Je vous ai parlé ci déjà de l'internalisation du déménagement du groupe scolaire. Je pense que la totalité des déménagements ont été opérés en interne. Je vous ai parlé peut être ou peut être l'avez-vous constatez vous-même du réaménagement du Square Jeanne d'Arc, à l'exception du travail sur les statues qui a été confié à un restaurateur professionnel puisque nous n'avions pas la compétence pour le faire. Mais les abords de l'église et le square, tout a été fait en interne, y compris les bacs à fleurs que nous n'avons pas achetés à des prix prohibitifs puisqu'ils ont été réalisés en interne par nos menuisiers. Et c'est d'ailleurs le cas des bacs qui sont aujourd'hui au niveau de la place qui sont fait par nos menuisiers. Voilà, c'est quelques exemples, il y en a sans doute bien d'autres, ce sont ceux qui viennent. Puisque l'on est en Conseil municipal on peut en parler aussi, puisque par le passé le Conseil municipal était rédigé par une entreprise extérieure, on en a parlé ici, je crois que le coût de mémoire c'est une centaine d'euros de l'heure. Non c'était 300 euros de l'heure compris l'enregistrement et la rédaction si mes souvenirs sont bons. Et comme nous faisons la rédaction nous-mêmes, enfin la frappe nous même des PV en interne par des agents administratifs de la collectivité nous n'externalisons plus. Je crois que nous payons 100 euros de l'heure donc nous avons gagné 200 euros. Ca c'était pour le Conseil municipal, c'était pour les comités techniques paritaires. Et je pense que l'économie si mes souvenirs sont bons sont de l'ordre de 10 000 euros. Donc vous voyez nous sollicitons beaucoup les ressources humaines de la collectivité qui adhèrent à cette volonté de redressement de la collectivité. Ce qui fait malgré tout que certains services se trouvent en tension notamment les services techniques qui auront cette année au-delà de notre ambition plus importante au niveau de la qualité du service public et au niveau de la capacité de la ville de dégager une capacité d'autofinancement lui permettant d'investir. Permettant de financer la rénovation urbaine, lui permettant de rénover des premières voiries. Puisque le reliquat est particulièrement important au niveau

des dettes en matière de travaux. Donc certains services sont en tension notamment les services techniques qui ont dû gérer un gros surcroît d'activité avec le déménagement du groupe scolaire, la création en interne de classe au niveau de l'école Joliot Curie, de nombreux travaux de voirie dans la Ville et ceux du Square Jeanne d'Arc. Sachant que la fin d'année est toujours particulièrement chargée, c'est la période où beaucoup d'agent sont mobilisés sur les illuminations de Noël qui prennent quand même beaucoup de temps. Et que cette année nous avons également deux weekend d'élection plus le marché de Noël. Donc c'est vrai que nous avons un accroissement temporaire d'activité. Et donc nous vous proposons la création de 6 emplois non permanents mais à temps complets, donc 6 emplois de contractuels et ce à compter du 18 novembre 2015 pour une durée qui ne pourra pas excéder 12 mois sur une période 18 mois. On vous donne le détail de ces postes que nous souhaitons renforcer. Peinture plaquiste 1, électricité 1, polyvalence technique 2 et gestion administrative 2.

On vous précise dans l'article 3 page 78 que ces agents assureront des fonctions relatives au grade d'adjoint technique et d'adjoint administratif à temps complet. Et les modalités de calcul de leur rémunération par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement complété de l'indemnité de résidence, du supplément familial le cas échéant et d'une indemnité d'administration de technicité lié aux missions et au grade de recrutement. Donc on vous rappelle, tout à fait classiquement que les crédits sont inscrits au budget de la commune au chapitre 012 on l'a voté tout à l'heure du budget supplémentaire.

Avez-vous des remarques sur cette délibération ? Madame BRIDOUX ?

Mme. BRIDOUX : Une question dans la gestion administrative, quels services sont concernés ?

M. LE MAIRE : Nous avons des besoins aux services techniques puisque nous avons beaucoup, je vous disais tout à l'heure, que nous avons un embouteillage de dossiers, donc il y a beaucoup d'appels d'offres, je vous rappelle que nous nous sommes doté d'un règlement intérieur des marchés publics lors de notre dernière réunion et que nous avons aujourd'hui beaucoup, -Jean-Pierre STOBIECKI qui siège à la commission d'appel d'offre peut en témoigner- nous nous réunissons beaucoup et dans le cadre du reliquat tout à l'heure j'aurais pu parler de la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme. Puisque nous allons ouvrir les plis je pense la semaine prochaine. Dossier dont nous avons déjà eu l'occasion de discuter avec Jean-Pierre, qui était resté lettre morte depuis très longtemps et c'est vrai que ça inquiète beaucoup les services de l'Etat qu'une commune comme Sin-le-Noble soit toujours en POS et n'ait pas entrepris la révision du POS en PLU. Donc il y a beaucoup d'appels d'offres, beaucoup de travail administratif sur le suivi des dossiers, voilà. Sur les services techniques mais après il peut y avoir des mobilités. Il peut y avoir des tensions à des endroits divers en fonction d'arrêts maladie, en fonction de surcroît d'activité, on peut penser aux élections. Au service élection où l'on a actuellement un arrêt maladie alors que nous sommes en période électorale. Voilà, donc après il peut y avoir des mobilités, ici nous créons des postes.

D'autres questions ? Donc je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Merci beaucoup de cette belle unanimité.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### 12°) Création de 4 contractuels assurant les missions d'intervenants « Orchestre pour tous » dans le cadre de la politique de la ville

Délibération suivante et je pense que c'est la dernière au niveau de la délégation ressources humaines, donc qui est une délibération page 79, sur la création de 4 emplois non permanents à temps non complets pour le recrutement de 4 contractuels qui assurent des missions d'intervenants « Orchestre pour tous », dans le cadre de la politique de la Ville. Donc là aussi une nouvelle délibération technique, qui vise la mise en œuvre technique des délibérations politiques cette fois-ci du Conseil municipal relativement à l'action

« Orchestre pour tous », au titre du contrat de Ville 2015. Puisque comme vous l'indique la note de synthèse, le Conseil municipal lors des séances de mars 2015 et de juillet 2015 avait arrêté la programmation des actions qui sont menées au titre du contrat de ville 2015 puis à ajuster cette programmation au regard de la validation par les services de l'Etat. Donc au titre de cette programmation des actions sont portées par la commune. Et notamment celle de l'orchestre pour tous qui est un projet qui conduit donc par l'école municipale de musique, théâtre et danse. Donc pour rappel, cette action consiste en la mise en place d'un atelier orchestral à destination des enfants du centre social, mais pour mener cette action, il faut procéder au recrutement de 4 agents. Puisqu'il y a donc là aussi du fait de cette action un accroissement temporaire d'activité qui est engendré par ces interventions dans le cadre de la mission « Orchestre pour tous ». Et donc, la délibération qui vous est proposée page 81, vous propose de mettre en concordance notre vote politique sur le financement de cette action et de permettre la réalisation, article 1 la création de 4 emplois non permanents à temps non complets cette fois ci, et de recruter 4 agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire liée au projet « Orchestre pour tous ». L'article 2, vous demande de décider que ces 4 agents soient recrutés au regard de leurs spécificités pour assurer les missions et de préciser que cette mission se tienne jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016 et qu'ils effectueront chacun un maximum de 54 heures et cela hors vacances scolaires. Page 82, l'article 3 décide de la rémunération de ces agents sur l'indice brut 664, majoré 554 et qu'ils percevront l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement le cas échéant, et ce, au prorata de leur temps de travail et bien évidemment les crédits sont inscrits au budget de la commune en son chapitre 012. Des questions ? Des remarques ? Non ! Donc je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Non ! Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **VI/ CULTURE**

##### **13°) Adhésion à l'association « Brouillon de culture »**

M. LE MAIRE/ Donc nous abordons la délégation culture dont le rapporteur est Caroline FAIVRE, et là aussi c'est une nouvelle délibération technique qui participe à l'important travail de toilettage juridique, qui est mené au niveau des actes de la collectivité depuis maintenant pas mal de temps. Et ce, bien évidemment conformément au diagnostic posé depuis la prise de connaissance du rapport de la chambre régionale des comptes trouvé à notre arrivée. Donc là aussi un travail de régularisation juridique, même si c'est une somme, somme toute modique de 48 euros. Puisque dans le cas d'espèce, le projet de délibération vise à régulariser les relations entre la commune et l'association « Brouillon de culture ». Donc dans le reliquat nous avons trouvé que nous sommes adhérents à brouillon de culture, nous devons la renouveler mais il y a un tout petit problème juridique puisque l'adhésion de la Ville à cette association a été faite par le biais d'une décision directe. Or, comme vous le savez, ou pas, vous allez le savoir maintenant, l'adhésion d'une commune à une association ne peut se faire par décision directe puisqu'elle ne fait pas partie de la délégation générale du Conseil municipal au Maire. Et qu'elle doit donc être du ressort du Conseil municipal et n'est du ressort du Maire via une décision directe que le renouvellement d'adhésion. Donc nous faisons ici un petit toilettage, c'est vrai que c'est 48 euros mais là aussi, un reliquat des problématiques juridiques. Donc je passe la parole à Caroline FAIVRE mais je pense que j'ai déjà dévoilé pas mal de choses.

Mme. FAIVRE : Il y a juste un petit complément d'information, donc le service bibliothèque a recours effectivement aux services de l'association « Brouillon de culture » et l'adhésion à part entière va lui permettre de bénéficier de façon continue de services, de quelques conseils de partage de lecture et de nouveautés en littérature jeunesse.

Quelques mots sur l'association « Brouillon de culture ». C'est une association Douaisienne, créée en 1993 et qui a pour objectif de permettre aux jeunes, sur leur lieu de vie, dans leur environnement habituel, une rencontre familière avec les œuvres de la littérature jeunesse et avec les auteurs illustrateurs. Elle s'adresse avant tout à un public d'enfants et d'adolescents de 4 à 16 ans ayant pour but de favoriser le développement des pratiques de lecture notamment pour les familles qui en sont éloignées.

M.LE MAIRE : Merci Caroline. Donc je pense qu'il n'y a pas de problème avec cette délibération. Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc délibération d'adhésion à l'association « Brouillon de culture », adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal compétent en la matière.

## **ADOpte L'UNANIMITE**

### **VII/ URBANISME**

#### 14) Prescription d'une modification simplifiée du plan d'occupation des sols et modalités de mise à disposition du public – Société GALLO France SA

M.LE MAIRE : Nous passons à la délibération urbanisme dont le rapporteur est Jean Paul HOURNON. Alors quelques propos liminaires. Projet de délibération, ce projet de délibération n'a pas pu être présenté à la commission compétente mais nous avons réussi néanmoins à l'inscrire à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil municipal puisqu'il revêt un caractère d'urgence et qu'il est important de délibérer rapidement sur ce point. Ca c'est sur la forme et ,sur le fond, il s'agit d'une délibération qui est relative à la prescription comme ,son titre vous l'indique, d'une modification simplifiée du POS toujours applicable jusqu'à la révision en PLU (plan local d'urbanisme) en vue de légaliser l'existence du site Sinois de la société GALLO au regard du Code de l'urbanisme et, là-aussi un point qui vient compléter la délibération de la précédente réunion du Conseil municipal qui portait elle sur la législation des ICPE (installation classée protection de l'environnement) qui relèvent du Code de l'environnement . Là aussi il s'agit d'un toilettage juridique, d'un reliquat, puisque le POS n'est pas conforme avec l'activité de l'entreprise qui lui est antérieure, puisque si mes souvenirs sont bons, l'entreprise est centenaire. Donc Jean Paul HOURNON va vous présenter cette délibération.

M. HOURNON : Bien, Mesdames, Messieurs chers collègues, bien évidemment ça concerne une entreprise très ancienne, c'est l'entreprise GALLO plus connu sous le nom de Barbier Galois. Cette entreprise a été créée en 1906 sur le site avenue des fusillés, spécialisée dans le recyclage des métaux anciens. Au début donc, entreprise familiale mais qui a pris par la suite une importance industrielle. En 2007, pour faire face à la concurrence et pour être compétitif, les exploitants ont décidé de se raccrocher à un groupe plus important qui était le groupe de la famille GALLO. En 2010 d'importants travaux ont été fait, de mise aux normes, ils ont respecté un volet environnement assez important. Tous ces travaux ont été faits en consultation avec les riverains, et ont abouti quand même à des travaux très importants puisqu'ils sont chiffrés à 4 millions d'euros. Actuellement cette société a un formalisme de mise à jour exacte de ses activités, a rencontré un petit problème auprès de la DREAL qui s'est répercutée sur la DDTM. Ils ont constaté que cette activité se situait au plan d'occupation des sols, sur une zone UB. La zone UB est destinée à recevoir des activités, (type d'habitat ou activités) même classé mais en interdiction avec l'article UB2 qui interdit sur cet emplacement les traitements de vieilles ferrailles, matériaux ferreux etc...

Donc la société nous a sollicité pour demander une modification du POS, effectivement le POS a été prescrit pour passer en PLU, mais ce formalisme va prendre pas mal de temps, au mieux il devrait être terminé en mars 2017 si on respecte les délais ce qui va quand même être très difficile. Et là ils doivent le faire dans une procédure beaucoup plus rapide puisque la préfecture a donné jusque février 2016, date limite pour leur donner leur autorisation d'exploiter. Donc on doit simplement, vous savez qu'un document d'urbanisme comprend à la fois les documents graphiques et règlement il suffit d'extraire l'exploitation de

l'entreprise GALLO qui est en zone UB et de la faire passer en zone UE qui elle, est compatible avec l'exploitation qu'elle réalise. Donc pour cela, on avait trois possibilités : la modification, la révision, la modification simplifiée. C'est la dernière solution qui est retenue. D'abord parce que c'est celle la plus usitée, celle de droit commun, qui est la plus rapide. Pour cela on a besoin d'un cabinet d'études, puisque bon, la partie règlement ça s'est très simple à faire, par contre il y a la partie graphique qui est beaucoup plus compliquée, parce qu'il faut sortir les plans et ça on n'est pas équipé pour sortir de tels plans. Donc on va avoir recours à un bureau d'étude. Mais par le biais d'une consultation. On a simplement 3 cabinets à consulter et le candidat sera retenu pour établir ces documents d'une manière très rapide puisque février 2016 c'est pratiquement demain. Donc, cette délibération si vous décidez de l'adopter, on fera le nécessaire pour mettre en route ce processus. Voilà, donc ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est de passer en une modification du plan d'occupation des sols par le biais de cette modification simplifiée. Sachant que dans ce cadre là il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique, c'est simplement du formalisme, ce qui permettra à la société GALLO de continuer son exploitation ce qu'elle fait d'ailleurs depuis plus d'un siècle sur Sin-le-Noble.

M.LE MAIRE : Merci Jean-Paul. Donc je vous propose d'adopter cette délibération page 93, en décidant de lancer la procédure de modification simplifiée du POS de la Commune de Sin-le-Noble, d'autoriser le Maire à accomplir les formalités afférentes, et d'autoriser le Maire à notifier le projet de modification simplifié du POS aux Préfet du Nord, Président de Région, Conseil départemental, au SCOT, Communauté d'agglomération du Douaisis, SMTD, Chambre d'agriculture, Chambre des Métiers, Chambre des Commerces et d'Industrie de Douai et de décider que le dossier de projet sera mis à disposition du public pendant un mois afin de recueillir les éventuelles observations. Avec un affichage en Mairie, et qu'un avis d'insertion dans la presse informera le public. Nous vous avons mis l'extrait du plan cadastral en information page 95. Avez-vous des questions ? Des remarques à formuler ? Je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Donc nous avons épuisé l'ordre du jour du Conseil municipal. Juste une petite précision parce que je viens d'avoir un petit texto. Donc pour vous dire qu'il y a actuellement deux fusillades en cours dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Des corps sont dissimulés sous des draps blancs, tout le quartier a été bloqué par la police. Des explosions ont été entendues aux abords du Stade de France et le Président de la République a été exfiltré du Stade de France.

Je pense donc que l'esprit républicain devra prévaloir et j'espère qu'il y aura beaucoup plus de sérénité lors du prochain Conseil municipal car il y a des choses bien plus importantes dont les élus politiques doivent se saisir je pense. Je vous souhaite à tous une excellente soirée, un très bon weekend et à bientôt.